Aménagement forestier

Forêt domaniale de SAINT GENIS

Département : Isère

2011 - 2030

Surface cadastrale : 314,36 00 ha

Surface retenue pour la gestion : 314, 36 ha

Altitudes extrêmes : 1120 m – 1937 m

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D. 212-6 du code forestier.

Révision d'aménagement

DRA ou SRA : Rhône-Alpes

Office National des Forêts

DOCUMENT ONF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction Générale de la Performance Économique et Environnementale des Entreprises

Département : ISÈRE (38)

Forêt domaniale R.T.M. DE SAINT-GENIS

Contenance cadastrale : 314,6547 ha

Surface de gestion : 314,36 ha

Révision d'aménagement

2011-2030

ARRÊTÉ D'AMÉNAGEMENT

portant approbation du document d'aménagement de la forêt domaniale de R.T.M.DE SAINT-GENIS pour la période 2011 - 2030

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

VU les articles L124-1,1°, L212-1,1°, L212-2, L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,1°, R213-19, et R213-20 du code forestier ;

VU la directive régionale d'aménagement de la région Rhône-Alpes, arrêtée en date du 23 juin 2006 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 09 mai 1996, réglant l'aménagement de la forêt domaniale R.T.M. DE SAINT-GENIS (ISÈRE) pour la période 1995 - 2009 ;

SUR la proposition du Directeur général de l'Office national des forêts ;

- A R R Ê T E -

Article 1er : La forêt domaniale R.T.M. DE SAINT-GENIS (ISÈRE), d'une contenance de 314,36 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse, à la fonction sociale et à la fonction écologique, tout en assurant sa fonction protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 222,96 ha, actuellement composée de sapin pectiné (41 %), pin noir d'Autriche (21 %), épicéa commun (14 %), pin sylvestre (12 %), mélèze d'Europe (4%), hêtre (6 %) et autres feuillus (2 %). Le reste, soit 91,40 ha, est constitué d'éboulis et de pelouses.

DOCUMENT ONF

Les peuplements susceptibles de production ligneuse, soit 168,73 ha, seront traités en futaie irrégulière.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le sapin pectiné (97,96 ha), le hêtre (53,72 ha), l'épicéa commun (8,65 ha) et le pin noir d'Autriche (8,40 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2011 – 2030) :

- La forêt sera divisée en deux groupes de gestion :
  - Un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 218,73 ha, dont 168,73 ha seront parcourus par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée ;
  - Un groupe d'intérêt écologique général d'une contenance de 95,63 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle.
- Les unités de gestion seront regroupées au sein de trois divisions R.T.M. - Cordéac, mens, et Saint-Baudille - et feront l'objet d'un suivi spécifique ;
- Des travaux de création d'une piste forestière d'une longueur 0,60 km de seront réalisés afin d'améliorer la desserte du massif ;
- Toutes les mesures contribuant au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : La Directrice générale de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 27 AVR. 2017
Pour le Ministre et par délégation,

L'ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts
chargée de la sous-direction de la forêt et du bois

Véronique BORZEIX

DOCUMENT ONF

SOMMAIRE

SOMMAIRE 5

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN 11

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT 11
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT 11
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS 12
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES 13
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPLEMENTS FORESTIERS 14
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL 14
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPLEMENTS FORESTIERS 16
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET 22
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE 22
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE 24
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU) 25
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS 26

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS 29

2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION 29
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE 30
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS 30
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE 30
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT 31

FUTAIE IRREGULIERE ET FUTAIE JARDINEE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON 31

2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION 31
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES 31
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES 35
2.5 PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2011 - 2030 36
2.5.1 PROGRAMME D'ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS 36
2.5.2 PROGRAMME D'ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE 36
2.5.3 PROGRAMME D'ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE 39
2.5.4 PROGRAMME D'ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET 40
2.5.5 PROGRAMME D'ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS 41

DOCUMENT ONF

2.5.6 PROGRAMME D'ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET 42
2.5.7 PROGRAMME D'ACTIONS ACTIONS DIVERSES 42

TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI 43

3.1 RECAPITULATIFS.....43
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT 46

ANNEXES.....49

DOCUMENT ONF

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT
FORET DOMANIALE RTM DE SAINT GENIS
2011 - 2030

Contexte

La forêt domaniale RTM de Saint-Genis fût acquise progressivement à partir de 1885 pour palier les soucis d'érosion, de régulation du régime des eaux et d'avalanches.

A l'occasion de ce nouvel aménagement, 41,23 ha issus de la forêt domaniale RTM de l'Obiou et 27,46 ha de la forêt domaniale RTM de Saint Baudille ont été transférés à la forêt domaniale RTM de Saint-Genis. La surface totale atteint désormais 314,36 ha.

La forêt domaniale RTM de Saint-Genis est située sur les contreforts et la moitié sommitale ouest de la montagne du Châtel (1937 m), au dessus du village de Mens. Elle est boisée sur 222 ha dont 40% sont issus de plantations de Pin noir (21 %), de Mélèze d'Europe (4 %) et d'Epicéa commun (14 %) et le reste en futaie irrégulière d'origine naturelle de Sapin pectiné (41 %), de Hêtre (6 %), d'Erable sycomore (2 %) et de Pin sylvestre (12%).

Elle est bien desservie pour une forêt de montagne.

Enjeux principaux de la forêt

Enjeu de protection faible

Plusieurs types d'aléas concernent la forêt : avalanches, chutes de pierres, crue torrentielle et ravinement. Les enjeux socio économiques menacés sont de niveau faible. Le maintient du boisement sur les flancs du Châtel garde néanmoins toute son importance pour éviter une reprise où une aggravation des phénomènes notamment d'érosion et d'avalanche.

Enjeu de production

Les conditions de croissance sont peu favorables sur les éboulis provenant du Châtel. Elles sont meilleures dans les zones peu pentues où des sapinières et pessières se développent bien. Dans ces conditions, l'enjeu de production se répartit en 48% de niveau moyen (plus de 4m3/ha/an), 6% de niveau faible et 46% hors sylviculture.

Enjeu social reconnu

La forêt à une vocation d'accueil pour un public régional (sentier balisés, sentier adapté aux personnes de mobilité réduite, accès au sommet du Châtel).

La forêt s'inscrit dans le paysage du Trièves qui fait l'objet d'une ZPPAUP. 80 % de la forêt sont couvert par cette ZPPAUP qui impose le maintient de l'aspect boisé actuel.

Enfin, deux zones sont susceptibles d'être incluses dans des périmètres de protection de captage en cours de réglementation.

L'enjeu pour la fonction sociale est donc de niveau reconnu pour l'ensemble de la forêt.

Enjeu écologique

50% de la forêt sont situés dans la ZNIEFF de type 1 "Forêts thermophiles et pelouses de l'Obiou" (richesse végétale -orchidées- et animale - tétras-lyre et bartavelle) et sont classés en enjeu reconnu. Le reste de la forêt présente un intérêt écologique local.

La gestion durant le dernier aménagement

FD RTM de Saint-Genis (240,62 ha) : la partie boisée de la forêt était traitée en futaie irrégulière par parquets, avec pour essences objectif principales le sapin pectiné et le pin noir et secondaires le hêtre, le mélèze et l'épicéa. 14,70 ha en pin noir étaient à renouveler, ce qui a été réalisé essentiellement en hêtre et sapin. Les peuplements de sapin devaient être irrégularisés par bouquets. 4375 m³ (1.62 m³/ha/an) ont été récoltés soit 66 % du volume prévu : le taux de prélèvement dans les peuplements parcourus en coupe a été inférieur aux prévisions et deux parcelles prévues ne sont pas passées en coupe (325 m³).

FD RTM de Saint Baudille (27,46 ha): Les parcelles U et T étaient traités en futaie irrégulière. Deux passages en coupes prévus en parcelle U n'ont pas été réalisés (valeur des bois trop faible) et la parcelle T devait passer en coupe en 2013 sous réserve de la création d'un accès.

FD RTM de l'Obiou (41,23 ha): Les parcelles Q, R et S étaient traitées en futaie jardinée de sapin. 857 m³ (1.39 m³/ha/an) ont été récoltés sur l'ensemble des trois parcelles pour 1850 m³ (3.01 m³/ha/an) prévus. Au vu de l'état actuel des peuplements, le volume sur pied et l'accroissement mentionnés à l'aménagement précédent ont été surestimés.

DOCUMENT ONF

Globalement la forêt est jeune et la régénération s'installe facilement.

Grandes options de l'aménagement

Les 169ha (54%) classés en sylviculture seront traités en futaie irrégulière, conciliant les objectifs de protection contre les risques naturels, de production, d'accueil du public et de protection paysagère. Le sapin, le hêtre et l'érable seront favorisés sur les stations fraîches et l'épicéa, plus sensible à la sécheresse, sur la meilleure station .Le hêtre et le pin noir sont des essences objectif sur les stations plus sèches. Le reste est constitué des terrains non boisés et de peuplements chétifs.

Intégrer la composante accueil du public dans la gestion par un traitement sylvicole spécifiquement conservateur aux abords des points de forte fréquentation et la mise en place d'un sentier dédié aux personnes à mobilité réduite.

Favoriser l'entretien des milieux ouverts par le pâturage tout en préservant l'avifaune fragile (tétras-lyre et perdrix bartavelle).

Protéger la ressource en eau par une gestion adaptée à proximité des captages (situés hors forêt).

Programme d'action

Pour les coupes

- 135 ha seront parcourus en coupes, soit 80% de la surface en sylviculture, les peuplements les plus jeunes étant maintenus en repos :
- coupes de futaie irrégulière en hêtraie sapinière,
- coupes de régénération des peuplements de pin noir en parcelles B, C et D.

Pour les travaux

L'aménagement ne prévoit pas de travaux sylvicoles, mais des travaux de maintenance et d'équipement :
- entretien du périmètre et du parcellaire,
- création d'une piste de 600 m en parcelle T pour mobiliser du sapin et du pin noir,
- mise en place du circuit pour personnes à mobilité réduite pris en charge par la commune de Mens,
- entretien des sentiers inscrits au PDIPR pris en charge par le Conseil général.

Bilan

La mise en œuvre de ce programme d'action devrait permettre de récolter 487 m3/an.

Le bilan financier prévisionnel est positif (10490 €/an) et supérieur à celui du dernier aménagement (5480 €/an). Cette amélioration est due à la conjonction de plusieurs facteurs :
- augmentation de la récolte,
- augmentation des recettes de chasse du fait du recours à la licence dirigée,
- baisse des dépenses d'infrastructures.

L'augmentation de récolte accompagnée des mesures de protection des espèces remarquables répond à l'engagement de l'Etat, lors du Grenelle de l'environnement, de "dynamiser la filière bois en protégeant la biodiversité forestière ordinaire et remarquable".

DOCUMENT ONF

DEPARTEMENT DE L'ISERE
Régions forestières IFN

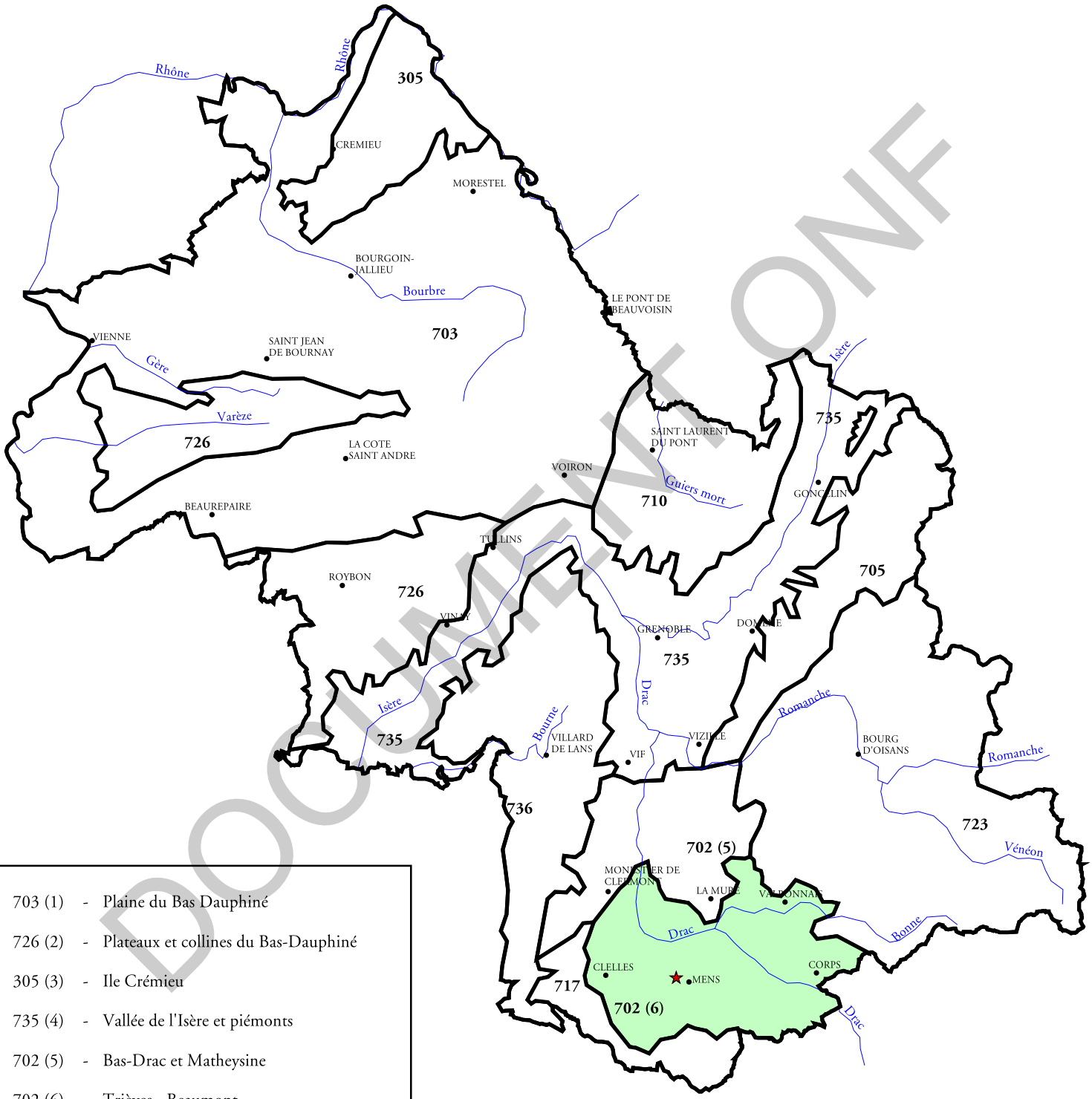

DOCUMENT ONF

703 (1)	-	Plaine du Bas Dauphiné
726 (2)	-	Plateaux et collines du Bas-Dauphiné
305 (3)	-	Ile Crémieu
735 (4)	-	Vallée de l'Isère et piémonts
702 (5)	-	Bas-Drac et Matheysine
702 (6)	-	Trièves - Beaumont
705 (7)	-	Belledonne
736 (8)	-	Vercors
710 (9)	-	Chartreuse
723 (0)	-	Oisans
717 (A)	-	Haut Diois

N

0 m 10000 20000

Echelle : 1 / 675 000

Agence de l'Isère - SIG

Région IFN concernée

Situation de la forêt

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**

  Etat

- **Dénomination - Localisation**

Situation administrative	
Aménagement de la forêt	Domaniale RTM
De	Saint Genis
Numéro du ou des départements de situation	38
N°ONF de la région nationale IFN de référence	702
DRA ou SRA de référence	Rhône-Alpes

Département(s)	**Isère**	**surfaces**
Communes de situation de la forêt	Mens	240,65 ha
	Saint Baudille	32,48 ha
	Saint Sébastien	41,23 ha
		314,36 ha

- **Période d'application de l'aménagement**

  2011 – 2030 (20 ans)

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées (*Au moins 1ère ligne, plusieurs si forêts groupées ou fusion*)			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale RTM de Saint Genis		247,7617	9/5/1996	1995	2009

DOCUMENT ONF

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Tableau des surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	314,36 00 ha
Surface retenue pour la gestion	314.36 ha
Surface boisée en début d'aménagement	222,96 ha
Surface en sylviculture	168.73 ha

A l'occasion de ce nouvel aménagement 41,23 ha de la forêt RTM de l'Obiou (nouvelles parcelles Q, R et S) et 27,46 ha de la forêt domaniale RTM de Saint Baudille (nouvelles parcelles T et U) ont été transférés sur la forêt domaniale RTM de Saint Genis, soit 68,69 ha, car elles lui sont contiguës. La surface totale atteint maintenant 314,36 ha.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Parcelles T et U	15 octobre 1898	Agence de Grenoble

- **Origine de la propriété forestière**

Acquisitions au titre de la Restauration des terrains en Montagne à partir de 1885.

- **Parcellaire forestier**

Parcelles	Surfaces
A	11,15 ha
B	10,15 ha
C	7,28 ha
D	10,76 ha
E	9,86 ha
F	19,97 ha
G	12,56 ha
H	19,65 ha
I	8,77 ha
K	11,26 ha

Parcelles	Surfaces
L	6,80 ha
M	7,42 ha
N	14,38 ha
O	10,85 ha
P	79,79 ha
Q	20,11 ha
R	13,20 ha
S	7,92 ha
T	16,64 ha
U	15,84 ha

DOCUMENT ONF

- **Concessions**

Il a été accordé, par acte administratif en date du 20 août 2004, à la Commune de Cordéac une concession pluriannuelle de pâturage en forêts domaniales RTM de Saint-Genis, de Châtel et Saint-Baudille et Pipet. Cette concession a été renouvelée jusqu'en octobre 2007. La Commune de Cordéac souhaite reconduire cette concession qui occupe 90 ha sur les parcelles P et Q (Cf. annexe). Cela n'a pas d'incidence sur la gestion de la forêt.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

- **Classements des surfaces par fonction principale**

Répartition des surfaces par fonction	*surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)*				**Surface totale retenue pour la gestion**
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible*	enjeu moyen*	enjeu fort	
Production ligneuse	146 ha	19 ha	149 ha		314 ha
Fonction écologique		199 ha	115 ha		314 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)			314 ha		314 ha
Protection contre les risques naturels		314ha			314ha

Production ligneuse: Les surfaces classées sans objet concernent le Châtel et les éboulis qui l'entourent. En enjeux faibles, sont classés les peuplements qui colonisent les éboulis et les parties pentues bien drainées. Les autres peuplements se développent sur des pentes moyennes ou faibles bénéficient de sols évolués où l'eau est plus présente correspondant à des condition de production moyenne.

Fonction écologique: Les 115ha situés dans la ZNIEFF de type 1 "Forêts thermophiles et pelouses de l'Obiou" sont classés en enjeu reconnu. Le reste de la forêt présente un intérêt écologique local.

Fonction sociale et paysagère: La présence d'un des itinéraires montant au Châtel, du GR "Tour de l'Obiou", la réalisation d'un parcours pour personnes à mobilité réduite en 2011 et l'exposition du versant vers le village de Mens et ses environs, entraînent le classement de la forêt en enjeu moyen.

Protection contre les risques naturels: L'érosion, les avalanches et les chutes de blocs sont toujours d'actualité, même si les boisements ont réduits les deux premiers phénomènes. Mais, l'enjeu risque est considéré comme local.

DOCUMENT ONF

- **Eléments forts imposant des mesures particulières**

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	*surface concernée*	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves		
- Déséquilibre grande faune / flore		
- Incendies		
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion		
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique		
- Autres (préciser)		
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	15,84 ha	Parcelle T
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles		
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)		
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel		
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction		
- Importance sociale ou économique de la chasse		
- Pratique de l'affouage		
- Dispositifs de recherche		

- **Démarches de territoires**

Une charte forestière du territoire existe sur le Trièves. Elle concerne principalement les propriétaires privés et la gestion de la forêt domaniale est cohérente avec celle-ci.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

Il s'agit d'une forêt de montagne occupant la partie ouest du sommet, le Châtel et ses contreforts (éboulis plus ou moins évolués). Seuls 29 % de la surface offrent un milieu suffisamment favorable pour obtenir une production supérieure à 4 m³/ha/an.

A - Topographie et hydrographie

- **Topographie**

Altitude minimum: 1120 m – Altitude maximum: 1937 m (Châtel)
Pente moyenne: 50 % - Exposition: ouest et sud-ouest
La forêt occupe les pentes formées par les éboulis du Châtel.

- **Hydrographie**

Le ruisseau du Merdaret borde le périmètre de la forêt au niveau de la parcelle U. Celle-ci est sillonnée par de nombreuses combes qui alimentent le ruisseau lors des fortes pluies. Il peut être sujet à des crues torrentielles.

DOCUMENT ONF

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

Le climat est favorable aux différentes essences présentes naturellement (Sapin pectiné, Epicéa uniquement sur la meilleure station, Hêtre et Erable sycomore). En fonction des changements climatiques, le Pin sylvestre et le Pin noir occuperont les surfaces les plus drainées. L'été, la quantité d'eau minimale atteint 70 mm en juillet. Les précipitations peuvent avoir un caractère orageux.

Station météo	Distance	Altitude	Pluviométrie annuelle	Température moyenne
Saint Baudille	4 km	1040 m	1008 mm (1961-1990)	8 °C

- **Géologie**

Le Châtel est une butte témoin du Tithonique (calcaire dur). L'ensemble de la forêt fait partie d'un système de versant marno-calcaire. Les éboulis du Tithonique, proches du Châtel sont peu propices à la végétation. Par contre, en contrebas, la nature plus marneuse des roches génère des sols favorables à la croissance des arbres.

- **Unités stationnelles**

Le climat étant quasiment homogène sur l'ensemble de la forêt, ainsi que les orientations, ce sont les variations topographiques et pédologiques qui génèrent les différentes stations.

Les pentes les plus abruptes se situent au niveau des falaises. Ensuite, viennent les pentes des éboulis non ou peu végétalisées en contrebas des falaises et les rives du ruisseau du Merdaret. Sous ces éboulis, les pentes s'adoucissent, jusqu'à former ponctuellement un replat.

Les différences de sols sont fonction de leur stade d'évolution dû à la pente et du type de roche mère à partir de laquelle ils se sont formés. Ils passent des rochers sur lesquels aucune végétation ne pousse, à un brunisol, sur le replat, qui est le plus favorable à la croissance des arbres.

Les caractéristiques des stations peuvent être classées comme suit:
- favorables à la croissance des arbres sur 143,87 ha (46 % de la surface totale),
- suffisants pour permettre une production faible sur 52,90 ha (17 % de la surface totale)
- trop mauvaises pour envisager une sylviculture de production sur 26,49 ha (8.43 % de la surface totale),
- sans arbres sur 91,10 ha (28.98 % de la surface totale) - rochers, éboulis et pelouses.

L'épicéa est l'essence la plus sensible au manque d'eau. Cette essence ne sera donc favorisée que sur la station au meilleur potentiel (9,27 ha, soit 3 % de la surface totale).

DOCUMENT ONF

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Libellé	ha	%		
/	Rocher, éboulis et pelouses	91.40	29	Sans objet	/
3.2	Pineraie sylvestre des sols peu évolués	26.49	8	Potentialités très faibles - Maintenir l'état boisé, favoriser un peuplement stable.	Eviter l'Epicéa
5.3	Hêtraie-sapinière sèche	52.90	17	Potentialités faibles – Eviter les ouvertures importantes, maintenir l'état boisé, favoriser un peuplement stable.	Eviter l'Epicéa
5.6	Hêtraie-sapinière drainée	134.30	43	Potentialités moyennes – Eviter les ouvertures importantes, favoriser le mélange des essences et maintenir des essences feuillues.	Eviter l'Epicéa
5.7	Hêtraie-sapinière peu humide	9.27	3	Potentialités moyennes – Eviter la circulation des engins et les ouvertures importantes, favoriser le mélange des essences et maintenir des essences feuillues.	/
		314.36	100		

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Les essences sont réparties comme suit:

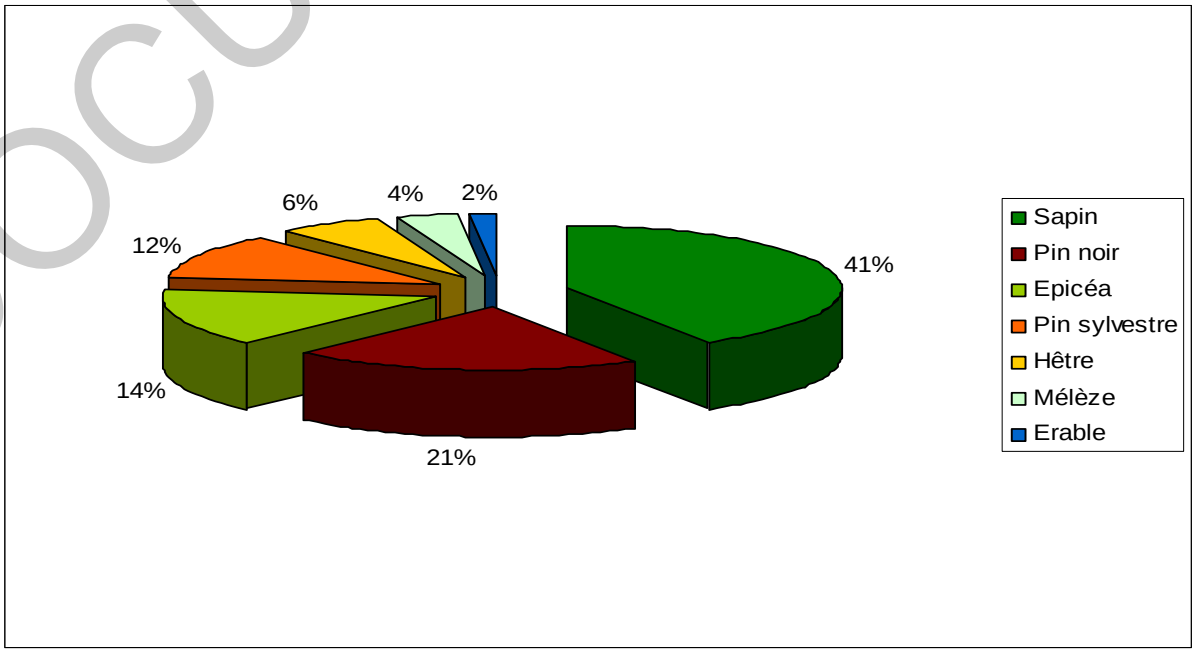

DOCUMENT ONF

Les types de peuplements

- trois types sans suivi sylvicole sur 44,36 ha soit 14 % de la surface totale.
- douze types à enjeu de production sur 168,73 ha soit 54 % de la surface totale.

Dans les types de peuplements à enjeu de production nous pouvons distinguer suivant le classement du Guide des Sylvicultures de Montagne (GSM):

➪ De la futaie adulte – 91,92 ha :
- de pin noir issu des plantations RTM, 19 %.
- des plantations d'épicéa productives, 4 %,
- des plantations RTM d'épicéa et de mélèze, 3 %,
- des peuplements de sapin des types 1 et 12 suivant la typologie de peuplements Rhône-Alpes, 16 %.

➪ De la futaie à deux étages – 11,92 ha :
- des peuplements de sapin ou de sapin et mélèze du type 13 suivant la typologie de peuplements Rhône-Alpes, 5 %.

➪ De la jeune futaie – 74,76 ha :
- des peuplements de sapin des types 2 et 3, de sapin, épicéa et autres feuillus des types R et 3, suivant la typologie de peuplements Rhône-Alpes, 24 %,
- des plantations d'épicéa peu productives au stade du bas perchis, 9 %,

Etat sanitaire des peuplements

L'état sanitaire des peuplements est bon. Mais, le mélèze est mal venant car il ne correspond pas aux stations présentes.

Qualité des bois

- Pin noir: trituration, sciages et poteaux
- Mélèze: trituration et sciages
- Epicéa et sapin: trituration, palette, charpente et menuiserie
- Hêtre: bois de chauffage

DOCUMENT ONF

Répartition des types de peuplement

Types de structures (GSM*)	Type de peuplements	Surface (ha)	%	Essence principale	%	Essences d'accompagnement
Peuplements chétifs (31.45 ha – 14 %)	Peuplements pauvres de Pin	29.16	13	Pin sylvestre	85	Hêtre, érable obier
	Peuplements clairs	2.29	1	Pin sylvestre	60	Hêtre
Futaies adultes (91.92 ha – 42 %)	Peuplements de Pin noir strate 1	42.01	19	Pin noir	95	Hêtre
	Peuplement d'épicéa strate 1	9.15	4	Epicéa	100	/
	Peuplement de mélèze et épicéa strate 1	6.65	3	Epicéa	55	Mélèze
	Peuplement de sapin strate 1	19.84	9	Sapin	90	Hêtre
	Peuplement de sapin strates 1 et 2	14.27	7	Sapin	90	Hêtre, Erable sycomore
Jeune futaie (74.76 ha – 33 %)	Peuplement d'épicéa strate 2	19.28	9	Epicéa	65	Sapin, Hêtre, Erable sycomore
	Peuplement mélangé strate 4	4.57	2	Sapin	50	Hêtre, Erable sycomore
	Peuplement mélangé strate 3	38.74	17	Sapin	45	Hêtre, Erable sycomore, Mélèze
	Peuplement de sapin strate 3	2.24	1	Sapin	65	Hêtre, Erable sycomore
	Peuplement de sapin strate 2	9.93	4	Sapin	70	Hêtre, Erable sycomore
Futaie à 2 étages (11.92 ha – 5 %)	Peuplement de sapin strates 1 et 3	7.30	3	Sapin	85	Hêtre, Erable sycomore
	Peuplement de sapin strate 3 et mélèze strate 1	4.62	2	Mélèze	55	Sapin
Taillis (12.91 ha – 6 %)	Taillis sous futaie de hêtre	12.91	6	Hêtre	80	Sapin
		222.96	100			

***** *Guide des sylvicultures de montagne*

Sur les 222,96 ha de surface boisée, seuls 168,73 ha sont en sylviculture. Comme 45.55 ha sont trop jeunes pour effectuer des prélèvements durant cet aménagement, les coupes porteront sur 123,18 ha.

Descriptif détaillé des différents types de peuplements

- **Peuplements à enjeu faible ou sans objet**

- Peuplements pauvres de Pin noir et Pin sylvestre: Des plantations de Pin noir ont été réalisées sur des sols pauvres. Il en résulte des peuplements sans objectif de production.
- Peuplements clairs: Des feuillus (hêtre, érable à feuilles d'obier) et des résineux (Pin sylvestre et Pin noir colonisent des zones pauvres, sans objectif de production.

DOCUMENT ONF

- **Peuplements à enjeu moyen**

- PN1 - Peuplements de Pin noir de strate 1: Ils sont issus des plantations RTM et sont progressivement remplacés par le hêtre principalement et le sapin.

Surface terrière:

-10 à 12 m²/ha pour les peuplements en régénération

- 15 à 32 m²/ha pour les peuplements en amélioration. La surface terrière la plus forte concerne le peuplement de la parcelle T, encore inexploité.

Hauteur: 18 à 20 m

Répartition des diamètres: PB: 5 % - BM: 25 % - GB: 65 %

Production / ha: 3,8 m³

Qualité des bois: Palette et charpente

- EPC1 - Peuplement d'épicéa de strate 1: Cette ancienne plantation, effectuée sur un sol à bonne réserve en eau, constitue aujourd'hui un peuplement de bonne croissance.

Surface terrière: - 38 à 42 m²/ha

Hauteur: 24 m

Répartition des diamètres: PB: 0 % - BM: 55 % - GB: 45 %

Production / ha: 5,5 m³

Qualité des bois: Charpente et menuiserie

- EPC2 - Peuplement d'épicéa de strate 2: Cette ancienne plantation, effectuée sur un sol à réserve en eau insuffisante pour l'épicéa, constitue aujourd'hui un peuplement peu développé.

Surface terrière: - 8 à 12 m²/ha

Hauteur: 14 m

Répartition des diamètres: PB: 85 % - BM: 15 % - GB: 0 %

Production / ha: 4,2 m³

Qualité des bois: Palette et trituration

- R - Peuplement mélangé de strate 4: Jeune peuplement de sapin, épicéa, hêtre et érable issus de la régénération naturelle.

Hauteur: 2 à 4 m

- PM3 - Peuplement mélangé de strate 3: Jeune peuplement de sapin, hêtre et érable issus de la régénération naturelle et de mélèze planté suite à la tempête de 1982. La régénération naturelle prend le dessus, car elle est plus adaptée au milieu.

Hauteur: 6 à 8 m

- SP3 - Peuplement de sapin de strate 3: Jeune peuplement de sapin issu de la régénération naturelle, mélangé avec quelques hêtre.

Hauteur: 6 à 8 m

- SP2 - Peuplement de sapin de strate 2: Jeune futaie de sapin issue de la régénération naturelle, mélangée avec quelques hêtre et érables.

Surface terrière: - 20 à 25 m²/ha

Hauteur: 14 à 18 m

Répartition des diamètres: PB: 60% - BM: 35 % - GB: 5 %

Production / ha: 4,2 m³

Qualité des bois: Palette et charpente

- SP13 - Peuplement de sapin de strates 1 et 3: Futaie et jeune peuplement de sapin issus de la régénération naturelle, mélangés avec quelques mélèzes, épicéas et hêtres.

Surface terrière: 10 à 21 m²/ha

Hauteur: 10 à 24 m

Répartition des diamètres: PB: 25% - BM: 20 % - GB: 55 %

Production / ha: 4,2 m³

Qualité des bois: Palette, charpente et menuiserie

DOCUMENT ONF

- MEL1SP3 - Peuplement de sapin de strate 3 et mélèze de strate 1: Jeune peuplement de sapin issu de la régénération naturelle et futaie de mélèze provenant d'une plantation. Les mélèzes sont mal venants.

Surface terrière: 15 à 18 m²/ha
Hauteur: 6 à 24 m
Répartition des diamètres: PB: 0 % - BM: 95 % - GB: 5 %
Production / ha: 4,2 m³
Qualité des bois: Charpente et menuiserie

- SP12 - Peuplement de sapin de strates 1 et 2: Futaie de sapin issue de la régénération naturelle, mélangée avec quelques hêtre et érables.

Surface terrière: 20 à 25 m²/ha
Hauteur: 16 à 20 m
Répartition des diamètres: PB: 40% - BM: 50 % - GB: 10 %
Production / ha: 4,2 m³
Qualité des bois: Charpente et menuiserie

- SP1 - Peuplement de sapin de strate 1: Futaie adulte de sapin issue de la régénération naturelle, mélangée avec quelques hêtre et érables.

Surface terrière: 20 à 25 m²/ha
Hauteur: 16 à 24 m
Répartition des diamètres: PB: 15% - BM: 30 % - GB: 55 %
Production / ha: 4,2 m³
Qualité des bois: Charpente et menuiserie

- MELEPC1 - Peuplement de mélèze et épicéa de strate 1: Futaie adulte de mélèze et épicéa issue de plantations anciennes. Ce peuplement borde un sentier touristique. Il est inexploité depuis le dernier aménagement.

Surface terrière: 15 à 18 m²/ha
Hauteur: 20 à 24 m
Répartition des diamètres: PB: 0% - BM: 20 % - GB: 80 %
Production / ha: 4,2 m³
Qualité des bois: Charpente et menuiserie

- TSF - Taillis sous futaie de hêtre: Taillis et futaie servant principalement de peuplement tampon entre les éboulis et les peuplements situés plus bas en altitude.

Surface terrière: 22 à 26 m²/ha
Hauteur: taillis 12 m – futaie 18 m
Répartition des diamètres: PB: 85% - BM: 15 % - GB: 0 %
Production / ha: 3.8 m³
Qualité des bois: Chauffage

B - Etat du renouvellement

Le dernier aménagement proposait de régénérer 15,60 ha. La tempête de 1982 avait ouvert 38,74 ha, actuellement au stade du gaulis.

DOCUMENT ONF

Renouvellement présent dans la forêt :

Traitements avec renouvellement non suivi en surface		
Cible surface terrière **à l'équilibre** (cible directive territoriale)	**20 à 30 m²**	
Cible densité de perches **à l'équilibre**	**80 à 120 / ha**	
Etat général de maturité des peuplements	Globalement jeunes	
Indicateurs de renouvellement	**cible calculée**	**valeur observée**
surface terrière	25	17.7
% de la surface avec une régénération satisfaisante	*10*	8
densité de perches *(densité minimale fixée par directive territoriale)*	50	110

La régénération de sapin, hêtre et érable s'installe facilement dès que des ouvertures sont créées dans les peuplements. Par contre, la régénération de mélèze est inexistante et seules les plantations permettent la présence de cette essence. La régénération de pin noir n'apparaît que dans les stations défavorables aux autres essences.

La pression du chamois, chevreuil et cerf est encore supportable. Mais, la population de cerf augmente et nous devrons être attentif à son évolution pour éviter tout souci de renouvellement des peuplements.

Le renouvellement des trois essences principalement souhaitées se réalise bien (sapin dans les stations les plus productives, hêtre en station moyenne et pin sur les stations les plus difficiles). Et, le déséquilibre des classes d'âge suite à la tempête pourra être progressivement compensé, car les peuplements adultes de sapin ont une durée de survie supérieure à 40 ans.

C - Inventaires réalisés

La forêt a été décrite lors d'un parcours du terrain en fonction des types de peuplements définis dans le précédent aménagement. Et, dans chaque type de peuplement, des données ont été relevées en plusieurs points (Cf. annexe).

Essences	**surface terrière**		**PB**		**BM**		**GB**		**TGB**		**Volume bois fort** (tige +houp.)	
	m^2/ha	%	m^2/ha	%	m^2/ha	%	m^2/ha	%	m^2/ha	%	**m^3/ha**	%
Sapin	9.3	53	3	17	3.1	18	3.2	18,5			93	53
Epicéa	2.1	12	0.7	4	0.7	4	0.6	3,5			21	12
Pin noir	4.3	24	0.3	2	0.9	5	3.1	18			43	24
Mélèze	0.6	3	0	0	0.2	1	0.4	1,5			6	3
Hêtre	1.4	8	0.9	5	0.4	2	0.1	1			14	8
TOTAL	17.7	100	4.9	28	5.4	30	7.4	42,5			177	100

La surface terrière globale (17.7 m²/ha) se situe en dessous de la fourchette de la "cible directive territoriale". Le taux de GB se situe entre l'optimum pour la forêt à rôle de protection (20 à 30%) et la forêt de production (50 à 60%). Cependant le taux de gros bois est probablement surestimé du fait de l'importance relative des jeunes peuplements non précomtables (Ø <17,5 cm) soit 37.5 % de la surface.

DOCUMENT ONF

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	*Surface par niveaux d'enjeu*				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	146 ha	19 ha	149, ha		314, ha

A - Volumes de bois produits

Tableau synthétique de la production moyenne

Les productions en fonction des essences et des stations sont issues de comparaisons de production dans d'autres forêts alentour.

L'épicéa vu sont système racinaire traçant est pénalisé sur les sols drainés. La production du Pin sylvestre n'est pas indiquée, car il pousse sur des stations hors sylviculture.

La production envisagée sur la surface en sylviculture devrait atteindre: 4,20 m³ x 168,73 ha = 710 m³ par an.

Essence	Station	Surfaces	Production en volume (m^3/ha/an)
Sapin	5.6	78.13	4,5
Epicéa	5.7	8.65	5,4
Epicéa	5.6	22.61	3,6
Mélèze	5.6	4.02	4,3
Pin noir	5.3	31.86	3.8
Hêtre	5.6	23.46	3.8
TOTAL		**168.73 ha**	**4.2**

Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés

Volumes commerciaux récoltés (m^3)											
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		Produits accidentels		Total	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
4260	1440			4255	2933					8515	4373
										Ecart	
										- 4142	33 %

DOCUMENT ONF

Régénération

Il manque 2820 m³ pour 32,34 ha, soit 66 % du volume envisagé.
Cette différence importante s'explique du fait que:
- dans la parcelle A des pins noir (3 m²/ha) ont été laissés sur la régénération. Ils resteront sur pied pour ne pas endommager la régénération au stade du gaulis.
- dans la parcelle B la coupe définitive n'a pas été réalisée (812 m³ prévus dans le programme des coupes de cet aménagement).

En considérant les volumes non exploités dans les parcelles A et B, la différence est réduite à 1870 m³. Les volumes et l'accroissement ont été surestimés.

Irrégulier

Sur les parcelles Q, R et S faisant partie autrefois de la forêt domaniale RTM de l'Obiou, la différence de volume entre le prévisionnel et le réalisé s'élève à 993 m³ pour 37,99 ha, soit 46 % du volume envisagé. **Au regard des peuplements actuels, il semble que les volumes sur pied et l'accroissement ont été surestimés**.

Pour le peuplement irrégulier de la Forêt domaniale RTM de Saint Genis avant son extension, la récolte est supérieure de 251 m³ à celle prévue pour 42,59 ha, soit 110 % du volume envisagé.

Les qualités des bois récoltés sont:
- pour le pin noir de la charpente et de la trituration,
- pour le sapin et l'épicéa, de la menuiserie, de la charpente et de la palette.

B - Desserte forestière

Etat de la voirie forestière

La forêt est presque entièrement desservie par un bon réseau routier et des pistes en complément.

Les routes forestières traversent des propriétés privées; les propriétaires ont donc le droit d'emprunter les routes qui desservent leurs terrains.

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. …
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues	0	2,8	oui			
	empierrées	0					
	terrain nat.	8,8 km			bon	ravinement	non
Routes publiques participant à la desserte*		0					
Pistes et sommières		9,7 km	3,1	non	bon	/	non

Principales difficultés d'exploitation :

La parcelle T n'est pas desservie.

Le réseau routier, par manque de renvois d'eau, se dégrade dès que la pente en long dépasse 5 %.

Le stockage de bois ne pose pas de difficulté et la circulation du public est maîtrisée grâce à des barrières et des panneaux.

Schémas de desserte existants

Un schéma de desserte sur l'ensemble du Trièves a été réalisé en 2009. Il ne prévoit pas d'amélioration pour la forêt.

DOCUMENT ONF

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		199 ha	115 ha		*314 ha*

Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations de gestion
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Forêt de protection (raison écologique)			
Cœur de parc national			
Réserves naturelles nationales			
Réserves naturelles régionales			
Réserve biologique intégrale			
Réserve biologique dirigée			
Biotope protégé par arrêté préfectoral			
Zones humides stratégiques			
Eléments du territoire orientant les décisions			
Aire d'adhésion de parc national			
Parc naturel régional			
Natura 2000 Habitats (ZSC)			
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)			
ZNIEFF de type I	114,73	ZNIEFF n°38310007	La zone concernée ne fait pas l'objet d'exploitation.

Synthèse des risques pesant sur la biodiversité

La ZNIEFF de type 1 se situe sur les pelouses du Châtel et concerne des peuplements sans intérêt de production. Les interventions sylvicoles n'ont donc pas d'impact sur cette zone.

Aucun risque particulier n'a été identifié.

La forêt est englobée dans une ZNIEFF de type 2 "Obiou et Haut Buech". Son originalité réside dans le contraste marqué existant entre les versants nord et la partie sud franchement xérophile : aucune incidence sur la gestion de la forêt.

Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

Dans les parties non boisées, le Tétras-lyre (une quinzaine de coqs chantants) et la Bartavelle sont présents. Il n'a pas été vu d'espèce remarquable dans la partie de la forêt dévolue à la production.

Tableau des habitats naturels d'intérêt communautaire

Il n'a pas été relevé d'habitat naturel d'intérêt communautaire.

DOCUMENT ONF

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	ordinaire	reconnu	Enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)			314 ha		314 ha

A - Accueil et paysage

- **Accueil: sentiers de randonnée**

Plusieurs sentiers parcourent la forêt, dont un des itinéraires pour accéder au Châtel (PDIPR) ainsi que "le tour de l'Obiou", montagne culminante (2789 m) au niveau local et jouxtant le Châtel. Un parking et un site avec des tables et des bancs, aménagés dans la parcelle F, permettent d'accueillir les promeneurs. Dans cette zone, la futaie de mélèze et d'épicéa fait l'objet d'un sylviculture à but paysager.

Un itinéraire pour personnes à mobilité réduite est en projet en parcelle F.

Un arrêté préfectoral réglemente la circulation sur la voirie forestière.

- **Paysage**

La forêt habille le flanc ouest du Châtel sous le regard des habitants de Mens.

Une **ZPPAUP** (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) a été crée le 22 avril 1999 et révisée le 5 novembre 2009. Elle permet d'identifier le patrimoine, les espaces publics et paysagers qui contribuent à la mémoire commune, mais aussi de déterminer un périmètre de protection adapté aux caractéristiques propres du lieu. Ce document définit les objectifs de mise en valeur du patrimoine ainsi que les prescriptions et recommandations architecturales et paysagères.

Dans son règlement, cette ZPPAUP préconise la conservation des espaces patrimoniaux et paysagers; cela entraîne l'interdiction de déboiser.

La commune de Mens fait partie de l'**unité paysagère** "Cuvette du Trièves – 882_00_2006_228". Les paysages du Trièves offrent un contraste saisissant entre la tranquillité de leur cadre champêtre et la grandeur des panoramas de montagne qui forment l'arrière plan.
Cette cuvette naturelle dégage une ambiance générale de bien-être paisible d'un paysage entretenu et soigné. Un patrimoine dont ses habitants connaissent la valeur, et qu'ils ont à cœur non seulement de préserver mais de pérenniser dans une logique liée au développement durable.

- **Conclusion**

La forêt domaniale RTM de Saint Genis est fréquentée par la population locale, mais aussi par des touristes durant la période estivale. La réalisation d'un sentier pour personnes à mobilité réduite devrait engendrer un surcroît de visiteurs.

Classements réglementaires

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site classé				
Site inscrit				
Monuments historiques				
Forêt de protection pour le bien-être des populations				
ZPPAUP	245,04	22/04/99	Patrimoine et paysage	Conservation de l'état boisé

Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites

DOCUMENT ONF

Sites	Attraits du site*	Fréquentation**	Tradition et manifestations associées
Parcelle F	Sentier pour personnes à mobilité réduite	A réaliser prochainement	

Equipements structurants existants par sites

Sites*	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	- Etat général des équipements - Adaptation (oui/non)
Forêt	Sentiers		Bon état – oui
Forêt	Routes		Bon état - oui

Sensibilités paysagères

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Intermédiaire	Ensemble de la forêt	Vue depuis le village de Mens et des alentours – ZPPAUP -Unité paysagère

B - Ressource en eau potable

Il n'existe pas de captage d'eau potable ni de périmètre de protection situés dans la forêt. Mais, deux dossiers de réglementation de captages d'eau potable sont en cours :

- Vallon de la Peyre à l'aval de la RF du creux du Badier (syndicat intercommunal St Sebastien+ St Jean d'Hérans); dossier d'instruction en cours ; probabilité que la route d'accès et des parcelles de la FD soient situées dans le périmètre rapproché.
- Pierre des Sacrifices (commune de Mens) : état d'avancement du dossier d'instruction non connu ; probabilité que la route d'accès et des parcelles de la FD soient situées dans le périmètre rapproché.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	*Surface par niveaux d'enjeu*				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels		314,36 ha			314,36 ha

Cartes ou descriptifs des phénomènes naturels ou des aléas :

Les principaux aléas pesant sur le milieu sont synthétisés sur :
- MENS : carte R111-3 sans règlement en date du 15/11/1983
- SAINT SEBASTIEN : carte R 111-3 avec règlement en date du 4/12/1986
- carte de localisation des aléas de l'analyse enjeux risques au 1/25000e du TRIEVES en date de 02/1990

DOCUMENT ONF

Analyse enjeux risques	Commune	N°de fiche	N° de site	Aléas	Lieu-dit
Trièves	Saint Baudille-et-Pipet	437	8	Crues torrentielles	Les Brachons, torrent du Merdaret
Trièves	Mens	469	27	Chutes de pierres	Forêt domaniale de Saint Genis

Crues torrentielles

Etude hydraulique du bassin versant de l'Ebron – ETRM – 01/1998

Le ruisseau du Merdaret est recensé comme susceptible d'être affecté par des aléas de type crues torrentielles. Il draine tout le versant sous le col de la Brèche et génère une érosion importante. Il est probable qu'il soit en mesure d'être à l'origine de laves torrentielles. Dans le passé, des curages du torrent ont été réalisés entre les côtes +1100 et +1150 et plus récemment en 2007 vers la côte +1010. A chaque fois, les matériaux ont été déposés sur les berges.

Un unique événement notable a été enregistré par le service RTM depuis la rédaction du dernier aménagement. Deux événements plus anciens sont également recensés.

Date	Lieu	Nature de l'aléa	Cause
Septembre 1931	Ruisseau du Merdaret	Les eaux du torrent détournées envahissent les champs en bordure du hameau de Longueville	Obstruction du lit du torrent par des matériaux
20 juin 2007	Ruisseau du Merdaret	Les eaux du torrent envahissent et déposent des matériaux en rive droite de la Vanne sur 50 m au niveau du radier situé au sud de Longueville	Orage violent sous l'Aiguille. Transport de matériaux par le torrent.

Avalanche

Origine du phénomène : effondrement de corniche issu des falaises et/ou instabilité du manteau neigeux sur les prairies herbeuses en haut de versant.

En zone de forte pente, les petites coulées détériorent localement les peuplements forestiers d'altitude domaniaux et en aval. La conséquence de la réduction du taux de boisement est :

- d'étendre les zones de départ potentielles,
- de reprendre l'érosion lié au ravinement sur les zones à fortes pentes,
- de former des embâcles dans les cours d'eau.

Le phénomène est périodique sous le Châtel (en particulier dans la combe du Verdier). Les enjeux sur le secteur balayé par les avalanches sont faibles. Les avalanches n'affectent que la forêt domaniale et quelques sentiers de randonnée peu fréquentés.

L'Enquête Permanente sur les Avalanches (EPA) a été arrêtée après la campagne 2005-2006.

Depuis la rédaction du dernier aménagement, aucune avalanche n'a été enregistré par le service RTM sur le territoire de la forêt, toutefois des événements antérieurs ont été recensés.

Date	Lieu	Nature de l'aléa
1913	Le Châtel	Une avalanche à l'origine une tranchée de 100 m de largeur dans la combe du Verdier (aléa périodique)
Nuit du 28 au 29 mars 1971	Le Châtel	Avalanche entre les altitudes 1850 et 1550

Mouvement de terrain

Chutes de blocs issues de toutes les falaises de calcaires du Kimméridgien du Châtel. Elles participent à l'alimentation des éboulis en aval.

Aucun événement notable n'a enregistré par le service RTM.

DOCUMENT ONF

Ravinement

Tous les terrains à forte pente sont sensibles au ravinement.
Aucun événement notable n'a enregistré par le service RTM.

Etat des équipements

Quelques seuils anciens sont encore visibles dans le bassin du Merdaret (sommier de la FD de Saint Baudille-et-Pipet). Ce ruisseau a fait l'objet de corrections au moyen d'ouvrages de génie civil au début du siècle dernier (1913). Ils ne sont plus entretenus.

Enjeux de protection contre les risques naturels

- enjeux en forêt domaniale R.T.M. : peuplements
- enjeux pour l'aval (hors FD RTM), hors rôle important de protection générale des eaux et des sols joué par la forêt en zone de montagne:

Aléas \ Enjeux socio économiques	Elevé	Intermédiaire	Faible
AVALANCHE			Boisement Sentiers de randonnée Bâtiment isolé
CHUTE DE PIERRES ET BLOCS, EBOULEMENT			Boisement Sentiers de randonnée
CRUE TORRENTIELLE			Boisement Prairies Bâtiment isolé et route d'accès
RAVINEMENT			Boisement Sentiers de randonnée

cf. volet "enjeux et risques naturels" de la fiche descriptive relative à la série (ou au torrent) – avec carte et légende associée – établie en 1998 dans le cadre de l'enquête DERF-DN RTM sur les rôles, enjeux et travaux des FD RTM.

Conclusion sur le niveau d'enjeu de protection assurée par la série RTM Saint Genis

Zone à vulnérabilité faible: Chutes de blocs / Avalanches / Crues torrentielles / Ravinement.
Reboisement des zones de départ impossible. Importance du boisement à l'aval qui constitue un frein efficace à l'extension des aléas.

DOCUMENT ONF

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
Production (ligneuse et non ligneuse)	
La surface en sylviculture atteint 168,73 ha, soit 54 % de la surface totale, avec une production moyenne: 4,25 m³/ha/an.	Pour optimiser la production, l'épicéa sera uniquement favorisé sur la station 5.7
Les jeunes peuplements représentent 25 % de la surface en sylviculture.	Ces peuplements feront l'objet d'amélioration.
Présence d'essences non locales issues des plantations RTM: Pin noir (42,01 ha) et Mélèze (5,12 ha).	Les essences locales (sapin, hêtre, érable) seront favorisées. Cependant, le Pin noir sera conservé dans les stations les plus difficiles et qui lui correspondent.
Fonction écologique	
Le Châtel et ses abords (114,73 ha) sont compris dans une ZNIEFF de type 1 "Forêts thermophiles et pelouses de l'Obiou" qui recèle de nombreuses richesses végétales, notamment l'Ophrys abeille.	La partie de la forêt concernée est hors sylviculture; aucune intervention n'y sera réalisée.
Dans les parties non boisées, le Tétras-lyre (une quinzaine de coqs chantants) et la Bartavelle sont présents.	Pour protéger les couvées, le pâturage des moutons devra être bien géré (chiens interdits en période d'élevage des jeunes).
Fonction sociale (accueil, paysage)	
Des sentiers PDIPR accèdent à la montagne du Châtel et le "Tour de l'Obiou" traverse la forêt.	Les peuplements de mélèze et d'épicéa, de la parcelle H, traversés par le sentier PDIPR ne feront l'objet d'interventions sécuritaire uniquement (3,93 ha).
Sentier pour personnes à mobilité réduite.	Ce sentier concerne les parcelles F et A. Un périmètre de non intervention sylvicole sera maintenu aux alentours (1,5 ha).
La ZPPAUP de la commune de Mens préconise la conservation des espaces patrimoniaux et paysagers; cela entraîne l'interdiction de déboiser.	La couverture forestière sera maintenue par le biais du traitement en futaie irrégulière
Présence de 2 captages AEP (Vallon de la Peyre et Pierre des Sacrifices) non réglementés actuellement mais dont les futurs périmètres impacteront la forêt	Sylviculture adaptée sur les zones concernées
Protection contre les risques naturels	
La forêt protège de différents aléas, principalement du ravinement, sans que des enjeux socio économiques de niveau moyen ou fort soit menacés.	La forêt sera gérée en futaie irrégulière avec maintient en permanence d'un couvert végétal > 70% pour répondre le mieux possible à la protection des sols.
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
Exploitation pastorale de la partie amont des terrains domaniaux sans impact négatif sur le milieu	Maintien possible sous réserve de précautions vis-à-vis de la faune remarquable

DOCUMENT ONF

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Pour conserver l'état de stabilité des sols, améliorer la lutte contre le ravinement et les chutes de pierres et pour favoriser la biodiversité et la permanence du paysage, le traitement en futaie irrégulière est retenu.

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)		
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	168.73	168.73
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple		
Taillis fureté		
Taillis sous futaie		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Sous total *: surface en sylviculture*	168.73	168.73
Hors sylviculture	145.63	145.63
Total *: surface retenue pour la gestion*	314,36	314,36

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions*	Surface en sylviculture	Age retenu**	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées***
Sapin		97,96 ha	120 ans	55 cm	Erable sycomore, Sorbier des oiseleurs, Frêne commun, Merisier	5.6
Epicéa		8.65 ha	120 ans	60 cm		5.7
Hêtre		45,87 ha	100 ans	40 cm		5.6
Hêtre	Station sèche	7,85 ha	80 ans	35 cm	Sorbier des oiseleurs, Alisier, Frêne commun, Merisier	5.3
Pin noir	Objectif protection	8,40 ha	140 ans	40 cm		
Total surface en sylviculture		168.73 ha				

Le sapin est l'essence à favoriser sur la majorité de la surface. L'épicéa restera cantonné sur la station la plus humide et le hêtre sera prioritaire dès que le sol devient plus sec. Dans les zones les plus sèches, le pin sera l'essence objectif.

Avec chaque essence objectif, il sera nécessaire de conserver ou valoriser des essences d'accompagnement. Cela dans le but d'obtenir une meilleure croissance et une meilleure résistance des peuplements vis-à-vis des parasites et des aléas climatiques, et d'enrichir la biodiversité de la forêt. Le proportion objectif d'essences d'accompagnement est d'environ 15 %.

DOCUMENT ONF

2.3 Objectifs de renouvellement

Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Structure générale des peuplements	1/3 jeune et 2/3 proche de l'équilibre		
Indicateurs de renouvellement	**Valeurs observées sur la forêt**	**Cible**	**Note globale forêt**
Surface terrière *(cible fixée par directive territoriale)*	17.7 m²/ha	25 m²/ha	A
% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	8 %	10 %	
Densité de perches *(densité minimale fixée par directive territoriale)*	110 / ha	80 à 120 / ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	6,16 ha		

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

La forêt est divisée en deux groupes:

- **Futaie irrégulière (IRR)**: il se compose principalement des peuplements productifs, en association avec des parties de parcelles en taillis sous futaie de hêtre ou constituées d'éboulis.

- **Hors sylviculture (HSN)**: il s'agit de tous les peuplements non productifs, des pelouses et des éboulis.

DOCUMENT ONF

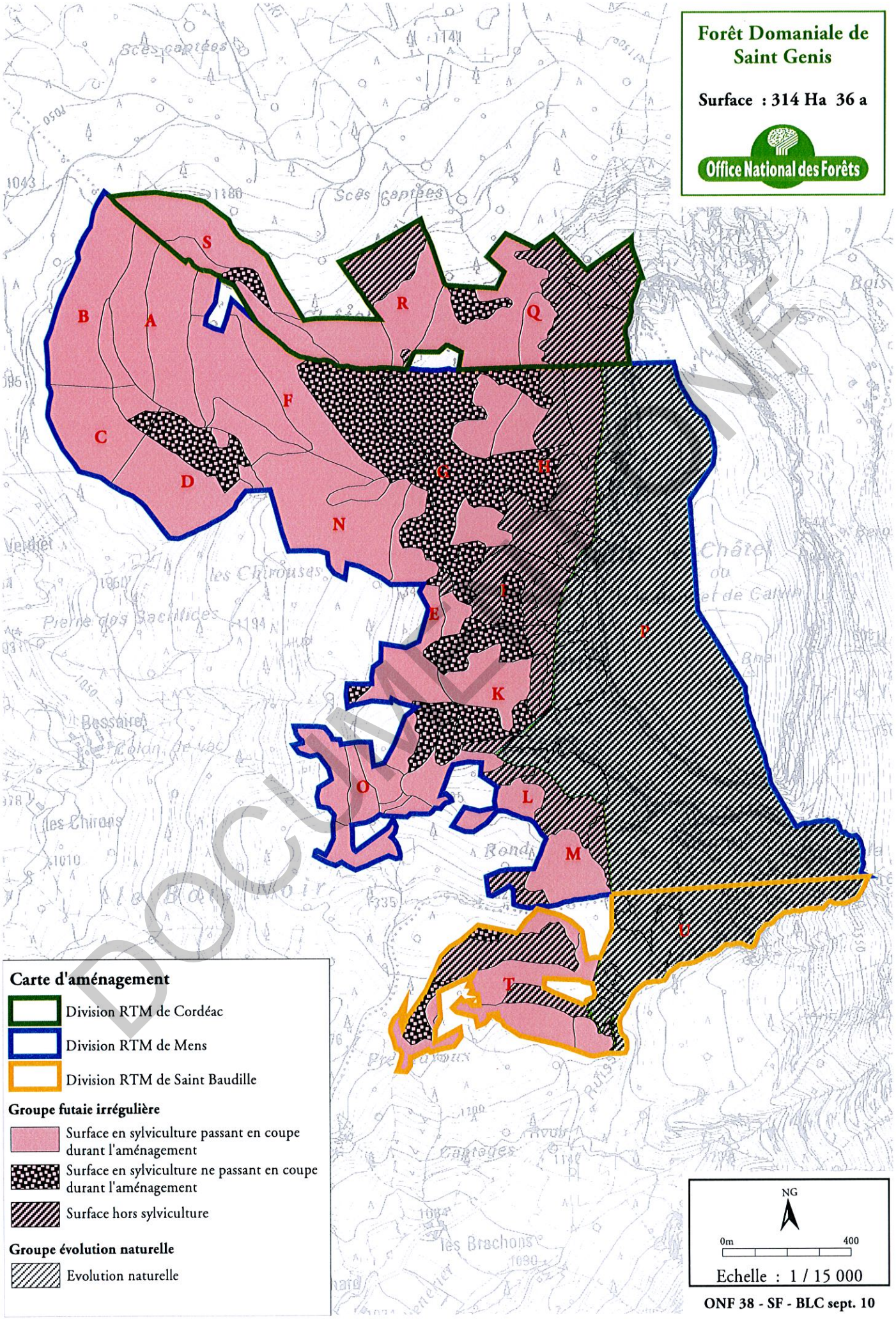

DOCUMENT ONF

Tableau de classement des unités de gestion surfaciques

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)
		Plle	UG			
Irrégulier à suivi non surfacique - diversification des essences - irrégularisation par bouquets	IRR	A		11,15	10,65	
		B		10,15	8,95	
		C		7,28	7,28	
		D		10,76	10,76	
		E		9,86	9,86	
		F		19,97	18,97	
		G		12,56	12,56	
		H		19,65	8,16	
		I		8,77	3,59	
		K		11,26	8,73	
		L		6,8	4,9	
		M		7,42	3,92	
		N		14,38	14,38	
		O		10,85	10,61	
		Q		20,11	10,25	
		R		13,2	9,45	
		S		7,92	7,92	
		T		16,64	7,79	
Total IRR				**218,73**	**168,73**	
Evolution naturelle	HSN	P		79,79	0	
		U		15,84	0	
Total HSN				**95,63**	**0**	
Total forêt				**314,36**	**168,73**	

B - Constitution des division

Division (identifiant et libellé)	**Type de division***	**Unité de gestion**		**Surface des UG incluses dans la division**
		P^{lle}	UG	
Cordéac	RTM	Q, R, S		41,23
Mens	RTM	A à P		240,65
Saint Baudille	RTM	T et U		32,48

2.4.2 Classement des unités de gestion ponctuelles

Néant.

DOCUMENT ONF

2.5 Programme d'actions pour la période 2011 - 2030

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Etat des lieux**

La forêt est bien délimitée et le périmètre n'est pas remis en question. Les bornes ont été relevées au GPS durant le printemps 2010.

- **Les principaux types d'actions envisageables sont :**

Le périmètre sera entretenu une fois durant l'aménagement et le parcellaire de chaque parcelle passant en coupe sera rafraîchit.

Codes - action - article	**Priorité** (1 ou 2)	**Description de l'action**	**Localisation**	**Observations**	**Coût indicatif de l'action** (€ HT)
ELILI6	1	Entretien du périmètre		17 850 m	17 900
EPAPA5	1	Entretien des parcelles en coupe		3110 m	3100
				Coût total FONCIER (€)	21 000
				Coût moyen annuel FONCIER	1050

- **Concessions**

Au renouvellement de la concession de pâturage, prévoir des dispositions de protection des zones de reproduction des espèces sensibles (Tétras-lyre et perdrix bartavelle).

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Les interventions prévues dans la forêt se réfèrent au "Guide des sylvicultures de montagne - Alpes du Nord".

DOCUMENT ONF

B - Coupes

Programme de coupes

Années	Unité de gestion		Unité de programmation* (1)	Classe-ments**	Type peuplement REC PREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels…)
	P[lle]	UG							
2011	B		PN1	IRR	FP.NM3	RD	10.15	10.15	
2013	E		SP1	IRR	IS.PI2	IRR	9.86	4.58	
2013	I		SP1	IRR	IS.PI2	IRR	8.77	0.85	
2013	N		MELEPC 1	IRR	IMELG3	IRR	14.38	0.88	
2015	O		SP1	IRR	IS.PI2	IRR	10.85	3.80	
2016	G		MEL1SP3	IRR	IMELM3	RD	12.56	2.70	
2016	H		MEL1SP3	IRR	IMELM3	RD	19.65	1.92	
2018	K		SP12	IRR	IS.PM2	IRR	11.26	4.04	
2020	E		EPC2	IRR	FEPCP3	IRR	9.86	2.31	
2020	F		EPC1	IRR	FEPCM2	IRR	19.97	5.94	
2020	F		EPC2	IRR	FEPCP3	IRR	19.97	6.09	
2020	N		EPC1	IRR	FEPCM2	IRR	14.38	2.17	
2020	N		EPC2	IRR	FEPCP3	IRR	14.38	10.94	
2022	R		SP12	IRR	IS.PI2	IRR	13.32	5.99	
2022	S		SP1	IRR	IS.PI2	IRR	7.92	0.94	
2023	E		SP1	IRR	IS.PI2	IRR	9.86	4.58	
2023	I		SP1	IRR	IS.PI2	IRR	8.77	0.85	
2024	F		PN1	IRR	FP.NM3	RD	19.97	0.95	
2024	R		PN1	IRR	FP.NM3	RD	13.32	3.46	
2024	S		PN1	IRR	FP.NM3	RD	7.92	6.25	
2025	A		SP1	IRR	IS.PI2	IRR	11.15	6.08	
2026	C		PN1	IRR	FP.NM3	IRR	7.28	7.28	
2026	L		PN1	IRR	FP.NM3	IRR	6.8	2.17	
2027	H		SP12	IRR	IS.PI2	IRR	19.65	1.83	
2027	O		SP1,12,2	IRR	IS.PI2	IRR	10.85	9.27	
2028	D		PN1	IRR	FP.NM3	IRR	10.76	6.68	
2029	L		SP2	IRR	IS.PI2	IRR	6.8	2.06	
2029	M		SP2	IRR	IS.PI2	IRR	7.42	3.92	
2030	Q		SP13	IRR	IS.PI2	IRR	10.85	9.14	
Total général							**348.68**	**127.82**	

(1) voir carte des peuplements

DOCUMENT ONF

Cas des coupes conditionnelles

Années	Unité de gestion		Unité de program-mation	Classe-ments	Type peuplement REC PREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Conditions permettant la réalisation de la coupe (équipements, financements, études préalables …)
	P^{lle}	UG							
2014	T		SP1	IRR	IS.PI2	IRR	16.64	3.09	
2014	T		PN1	IRR	FP.NM3	IRR	16.64	1.5	Risque érosion
2026	T		SP1	IRR	IS.PI2	IRR	16.64	3.09	
Total général							**49.92**	**7.68**	

Comme certaines unités de gestion passent deux fois en coupe durant l'aménagement, la surface réellement parcourue se réduit à 123.18 ha. Cette surface est inférieure à la surface en sylviculture (168,73 ha) car certains peuplements sont trop jeunes pour être passés en coupe (45,55 ha) :

- régénération de la parcelle A (4,57 ha),
- peuplements sapin, hêtre, mélèze et érable de strate 3 en parcelles C, D, E, F, G, H, I, K, N, O et Q (38,74 ha),
- peuplements de sapin de strate 3 en parcelles S et T (2,24 ha),

Volume présumé récoltable

La production est estimée à 4,2 m3/ha/an sur 168,73 ha en sylviculture soit 710 m3/an. La surface terrière cible s'élève à 25 m²/ha alors que la surface terrière actuelle atteint seulement 17,7 m²/ha. Nous constatons donc qu'il ne sera pas possible de prélever 710 m³. Il est donc nécessaire de capitaliser globalement le matériel sur pied. Dans ce but, on limitera la récolte à 75% de la production estimée, soit 75% x 710 = 530 m^3/an. Ceci devrait permettre d'augmenter le volume sur pied au bout de 20 ans de 3600 m^3 correspondant à ≈ 2m²/ha.

Ce niveau de récolte laisse néanmoins la possibilité d'appliquer une sylviculture permettant la régénération et la récolte des bois mûrs dans les peuplements adultes ou mûrs.

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter		Volume bois fort total à récolter (tige + houppier+taillis)		*dont volume tige à récolter (renseignement facultatif)*	
	moy. annuelle (m^2/an)	durant aménagement (m^2)	moy. annuelle (m^3/an)	durant aménagement (m^3)	*moy. annuelle (m^3/an)*	*durant aménagement (m^3)*
IRR	37	740	407	8140	*370*	*7400*
RD	13	260	129	2570	*117*	*2340*
Totaux	**50**	**1000**	536	10710	*487*	*9740*

Mode de suivi de la récolte

Le pilotage technique du volume bois récolté (bois fort total tige + houppier + taillis) est à réaliser sur la base de la surface terrière. La notion de tarif aménagement est donc abandonnée. Toutefois, le volume commercial récolté, issu des données du système d'information, fera aussi l'objet d'un suivi.

DOCUMENT ONF

C - Desserte

Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

La desserte actuelle est presque suffisante, car des routes et des pistes permettent l'accès à toutes les parcelles, sauf la T.

La réalisation d'une piste dans cette parcelle donnera la possibilité de récolter environ 600 m³ de sapin durant cet aménagement.

La mise en place de renvois d'eau sur certains secteurs de routes est nécessaire pour réduire l'érosion qui dégrade la chaussée.

Codes - action - article	**Priorité** (1 ou 2)	**Description de l'action** création / amélioration / étude	**Localisation** ou n° UG linéaire	**Long.** (m) ou **quantité**	**Avantages attendus** (volumes, surfaces) **Précautions** (paysage, biodiversité…)	**Coût indicatif de l'action** (€ HT)
Pistes forestières						
DES1	1	Création	T	600	Récolte de 620 m³	5000
Entretien courant du réseau						
DES2	Continu		Forêt	8800		30 000
					Coût total DESSERTE (€)	35 000
					Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)	1750

D – Travaux sylvicoles

Il n'est pas envisagé de travaux car:

Les jeunes peuplements (strate 3) issus des plantations suite à la tempête de 1982 et régénération naturelle de sapin ont déjà été plusieurs fois dégagés, puis dépressés. La prochaine intervention sera une coupe lors du prochain aménagement en raison d'une croissance trop faible.

La régénération de sapin et de hêtre de la parcelle A présente des tiges bien individualisées et passées au dessus des espèces concurrentes.

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

Les actions de gestion courante de la biodiversité correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles. Elles sont intégrées dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

Lors des coupes, les interventions intègrent la prise en compte de la biodiversité :
- maintien d'arbres morts ou à cavités,
- mélanges des essences,
- respect des sols fragiles.

La pratique du pastoralisme devra être organisée pour maintenir la quiétude des zones de reproduction du tétras-lyre et de la perdrix bartavelle.

Il n'est pas prévu d'îlots de vieux bois dans la mesure où 54 ha boisés hors sylviculture sont maintenus en évolution naturelle..

DOCUMENT ONF

Engagement environnemental lié au **maintien de vieux bois**		Surface (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	0
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	0
	Total	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	0
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée	0
	Autres surfaces boisées hors sylviculture sur le long terme	54
	Total	54 ha

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

La surface concernée par des opérations sylvicoles n'est pas comprise dans un site à biodiversité remarquable.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

La prise en compte du paysage correspond à de bonnes pratiques sylvicoles intégrées dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service). La ZPPAUP de Mens indique que le paysage doit être maintenu dans son état. Les actions sylvicoles maintiendront, par une gestion en futaie irrégulière, un manteau boisé et la diversité des essences locales sera favorisée.

L'accueil du public y compris à mobilité réduite est un des objectifs.

Le parking d'accueil continuera à être entretenu. Au-delà du parking, la circulation des véhicules est interdite.

Dans la parcelle H, les anciens peuplements de mélèze et d'épicéa ne feront l'objet d'aucune intervention sylvicole. Seuls les arbres dangereux pour les promeneurs seront coupés.

En parcelle A et F, la réalisation d'un itinéraire pour personnes à mobilité réduite est prévu. Cela aura pour conséquence la conservation d'un périmètre de gestion particulière (1,5 ha), dans lequel aucune intervention sylvicole ne sera réalisée. Seules des coupes d'arbres ponctuelles seront effectuées pour la sécurité et l'aménagement paysager.

Le sentier pour les personnes à mobilité réduite et les aménagements qui le concernent seront gérés par la commune de Mens. Une convention porte sur l'autorisation de création et d'équipement d'un sentier nature accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Général finance l'entretien des sentiers PDIPR sur l'ensemble du département.

Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage

Codes - action - article	**Priorité** (1 ou 2)	**Description de l'action**	**Localisation**	**Surface ou quantité**	**Précautions Observations**	**Coût indicatif de l'action** (€ HT)
ACCUEIL DU PUBLIC						
ACC1		Entretien du parking				1000
PAYSAGE						
…		néant				0
					Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)	1000
					Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)	50

DOCUMENT ONF

B - Ressource en eau potable

Appliquer les dispositions sylvicoles spécifiques pour la protection de la ressource en eau destinée à la consommation humaine prévue par le "guide des sylvicultures de montagne – Alpes du Nord" sur les zones susceptibles d'être intégrées dans de futurs périmètres de protection :

- Vallon de la Peyre, à l'aval de la RF du creux du Badier (Saint Sébastien et Saint Jean d'Hérans),
- Pierre des Sacrifices (Mens).

C – Chasse – Pêche (Voir aussi § 2.5.6.B : Déséquilibre sylvo-cynégétique)

- **Etat des lieux**

Lors des descriptions des peuplements, nous avons constaté peu de dégâts sur la régénération qui vient bien.

- **Citer les principales caractéristiques des activités de chasse**

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations	Prix* de location (€)
Chasse en battue	Chevreuils 2 Cerfs 1	Chasse en licence annuelle louée par l'actuel locataire de la chasse en FD RTM de St Baudille, suite à résiliation de bail en 2006.	2200
Chasse à l'approche en licence guidée	Chamois 4	Chasse en licence dirigée menée par les guides ONF de l'unité territoriale en parcelles P et U partie.	2000

- **Programme d'actions Chasse**

Actuellement, il n'est pas constater de pression notoire du gibier sur la forêt. Cependant, une attention particulière sera portée à la croissance de la population de cerf constatée actuellement. Le plan de chasse devra évoluer en fonction de cette croissance.

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

A - Actions relevant de la sylviculture

Les actions sylvicoles (coupes avec récolte de bois, travaux sylvicoles) menées dans l'ensemble de la forêt tiennent comptent du rôle de protection global de cette dernière (Cf. § 2.5.2).

<u>Prescriptions particulières</u>

- sauvegarde des boisements impératifs
- Aux abords des cours d'eau : élimination systématique des gros bois et arbres penchés (embâcles potentiels).
- Avalanches : limiter la taille des trouées de renouvellement des peuplements, pas dans le sens de la pente et réaliser un abattage haut sur souches.
- Chutes de blocs : limiter la taille des trouées de renouvellement des peuplements, pas dans le sens de la pente et réaliser un abattage haut sur souches. Maintenir un nombre de tiges à l'hectare et un diamètre suffisant pour permettre d'intercepter les chutes de pierres.

DOCUMENT ONF

B - Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)

Aucun travail n'a été réalisé en matière de risques naturels depuis la rédaction du dernier aménagement et rien n'est envisagé pour les 20 ans à venir, d'après le service RTM.

C - Documents techniques de référence

Se référer au document suivant :

- recommandations générales figurant dans la brochure ONF (Direction Régionale Midi-Pyrénées – 1994) "Gestion Forestière et Risques Naturels – Pyrénées Centrales"
- recommandations adaptées par phénomène figurant dans la brochure Cemagref (décembre 1999) sur la "Prise en compte de la fonction de protection des forêts de montagne vis-à-vis des risques gravitaires rapides dans l'établissement des PPR. Partie n 4 : principes de gestion des peuplements forestiers (à fonction de protection)''
- guide des sylvicultures de montagnes - des Alpes du Nord (2006)

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

Sauf à respecter les mesures de prévention contre les feux de forêts prévues par l'arrêté préfectoral n° 89-3226 du13 juillet 1989, la forêt ne fait pas l'objet de contraintes réglementaires particulières.

- **Etat des lieux**

Les peuplements de pin pourraient être propices aux incendies. Mais, la végétation locale (hêtre notamment) se développe progressivement et réduit l'aléa.

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

La description des peuplements nous a permis de constater qu'il n'existe pas de déséquilibre sylvo-cynégétique actuellement. Cependant, il faudra être attentif à l'évolution des populations de cervidées, notamment celle du cerf.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

La forêt est certifiée en tant que forêt domaniale. Les dispositions de l'aménagement respectent les engagements pris au titre de cette certification.

DOCUMENT ONF

Signatures et mention des consultations réglementaires

	date		*nom, fonction*	*signature*
Document rédigé le :	5/11/2010	**par :**	Bernard . Le Corre	
Vérifié le :	29/11/2010	**par :**	Philippe .Favet	

- Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes : ***18 mai 2009***

- Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus en annexe

DOCUMENT ONF

Forêt Domaniale de Saint Genis

Surface : 314 Ha 36 a

Office National des Forêts

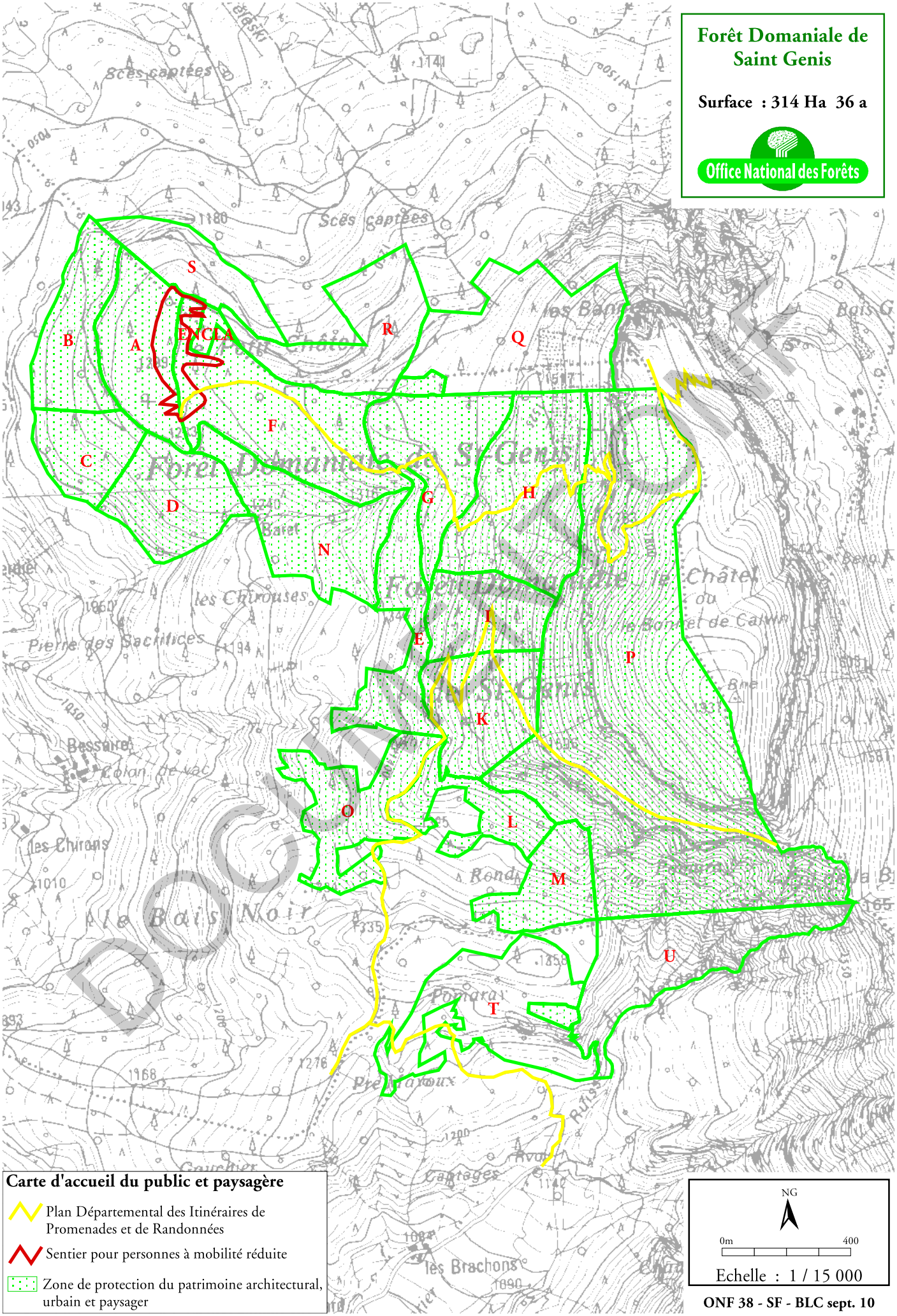

Carte d'accueil du public et paysagère

- Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées
- Sentier pour personnes à mobilité réduite
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

NG

0m 400

Echelle : 1 / 15 000

ONF 38 - SF - BLC sept. 10

Forêt Domaniale de Saint Genis

Surface : 314 Ha 36 a

Office National des Forêts

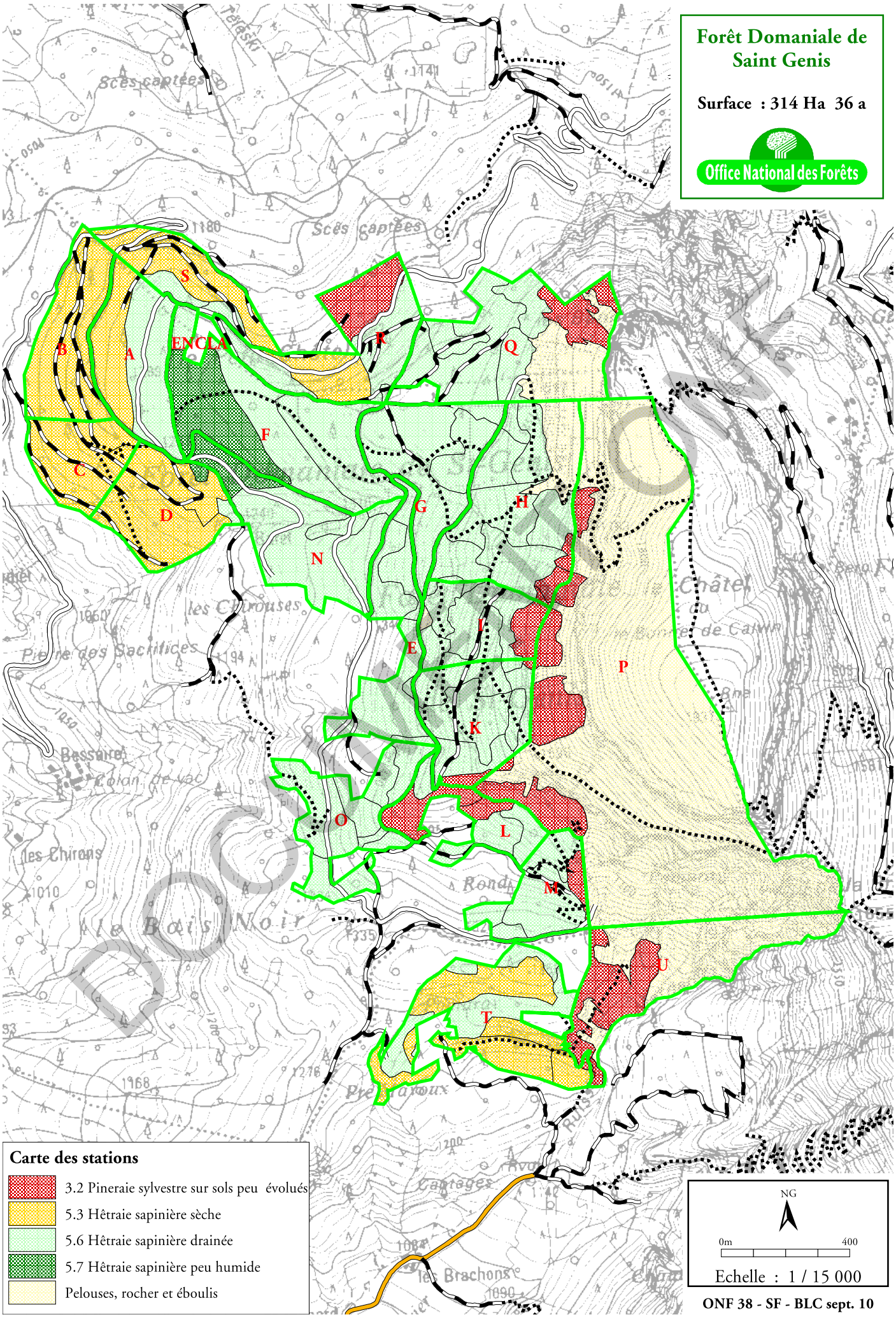

Carte des stations

- 3.2 Pineraie sylvestre sur sols peu évolués
- 5.3 Hêtraie sapinière sèche
- 5.6 Hêtraie sapinière drainée
- 5.7 Hêtraie sapinière peu humide
- Pelouses, rocher et éboulis

NG

0m 400

Echelle : 1 / 15 000

ONF 38 - SF - BLC sept. 10

DOCUMENT ONF

Forêt Domaniale de Saint Genis

Surface : 314 Ha 36 a

Office National des Forêts

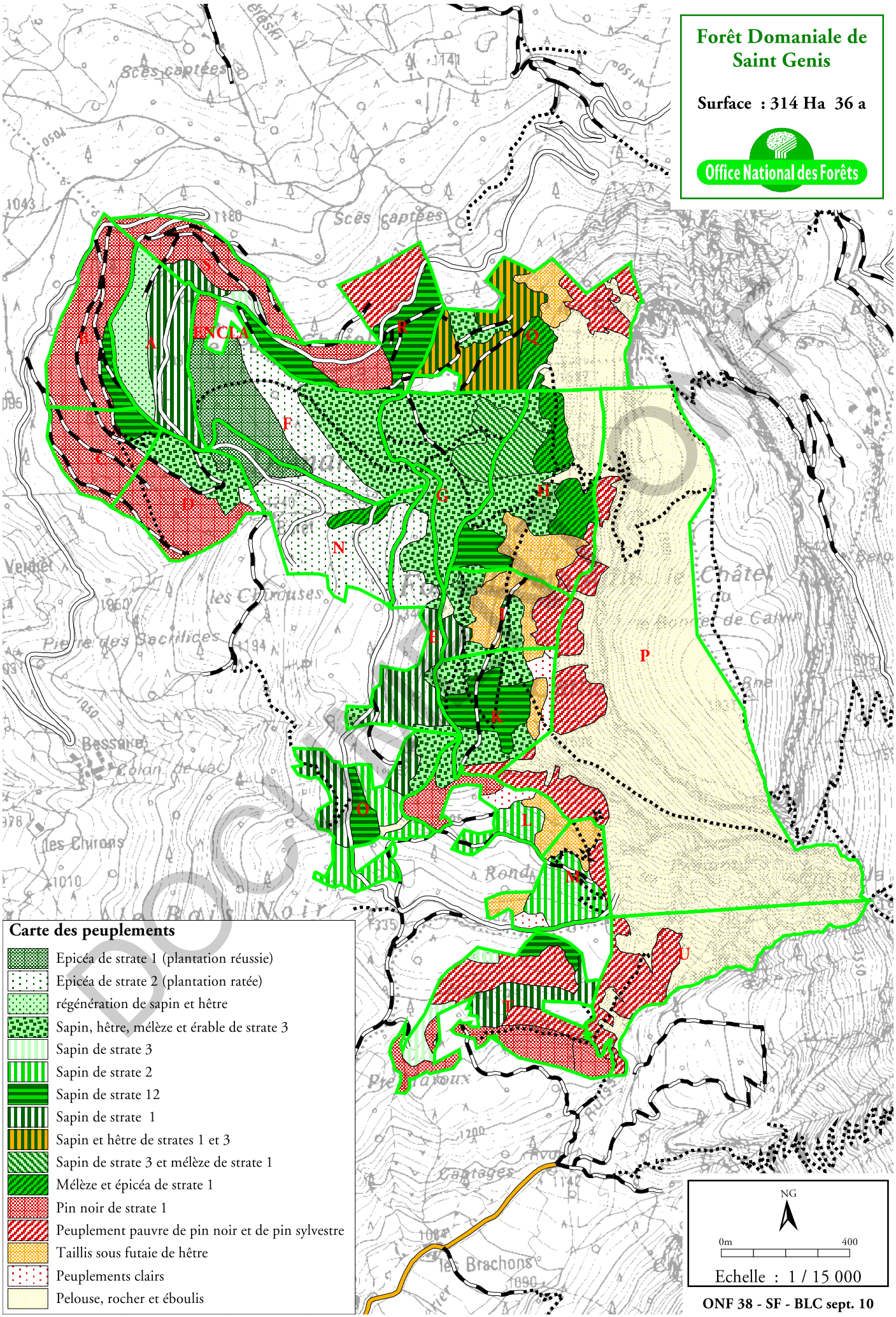

ONF 38 - SF - BLC sept. 10

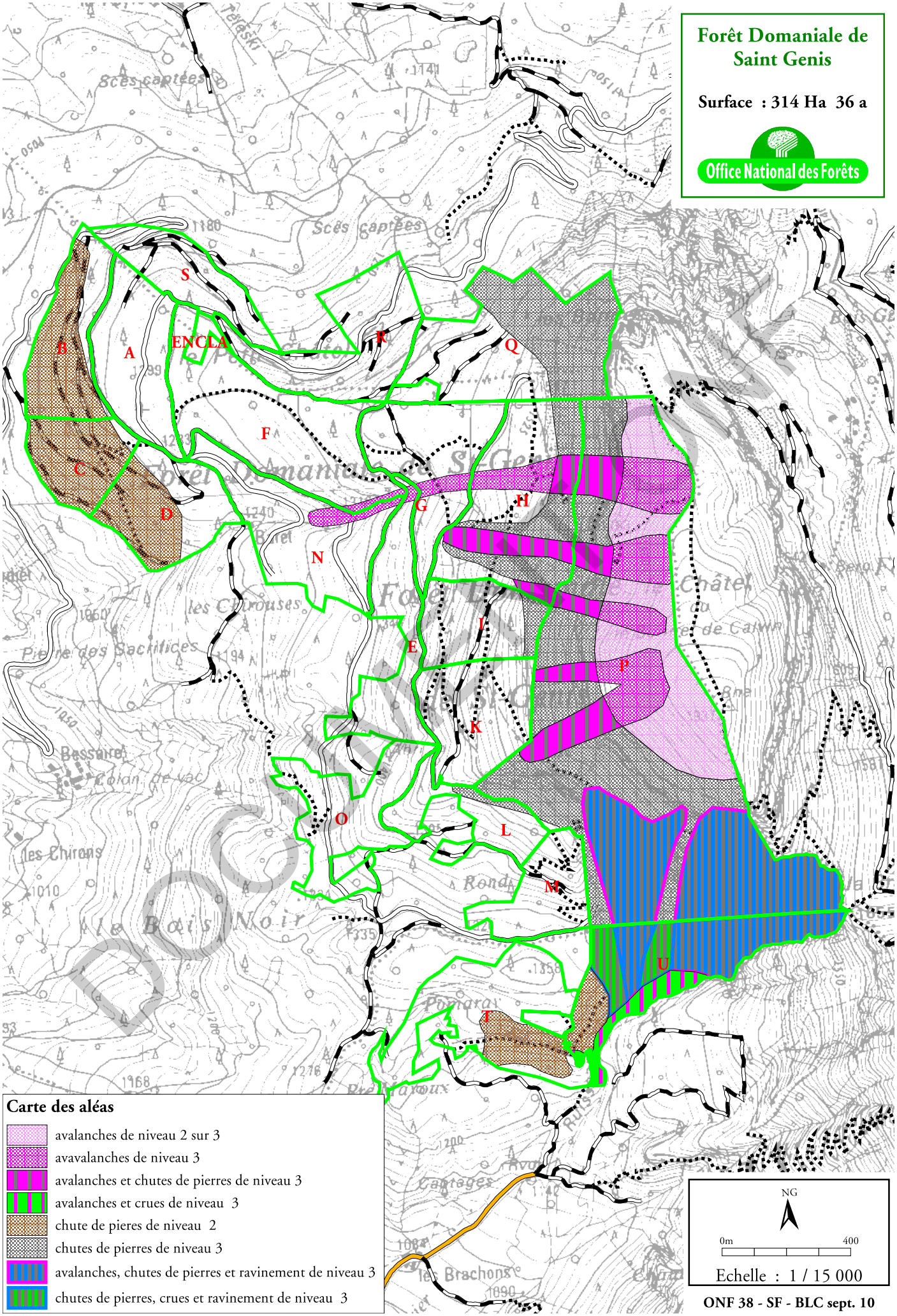
Forêt Domaniale de Saint Genis
Surface : 314 Ha 36 a
Office National des Forêts
S
ENCLA
A
B
C
D
F
R
Q
G
H
N
E
I
P
K
O
L
M
U
T
Carte des aléas
avalanches de niveau 2 sur 3
avavalanches de niveau 3
avalanches et chutes de pierres de niveau 3
avalanches et crues de niveau 3
chute de pieres de niveau 2
chutes de pierres de niveau 3
avalanches, chutes de pierres et ravinement de niveau 3
chutes de pierres, crues et ravinement de niveau 3
NG
0m
400
Echelle : 1 / 15 000
ONF 38 - SF - BLC sept. 10

Forêt Domaniale de Saint Genis

Surface : 314 Ha 36 a

Office National des Forêts

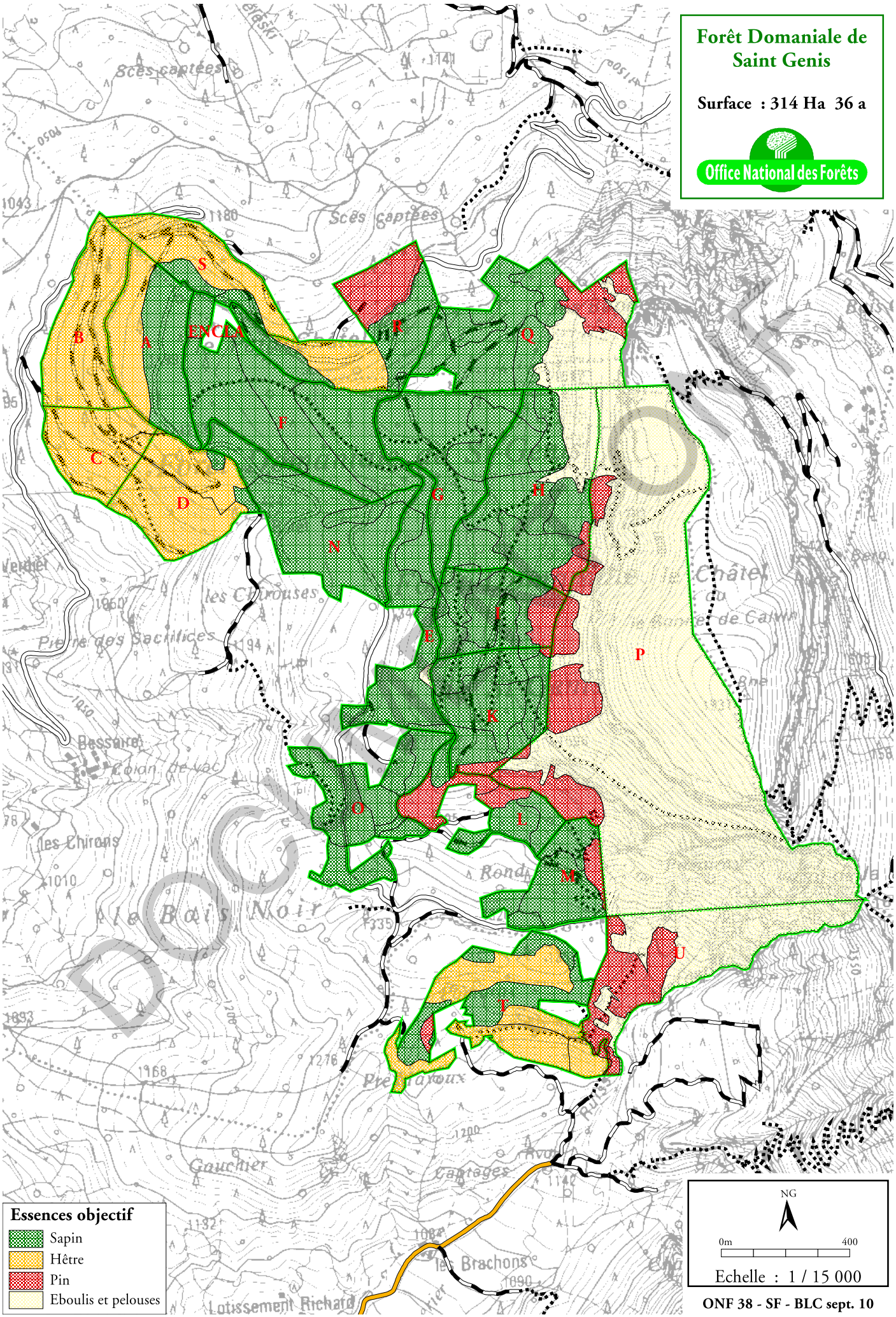

Essences objectif

- Sapin
- Hêtre
- Pin
- Eboulis et pelouses

ONF 38 - SF - BLC sept. 10

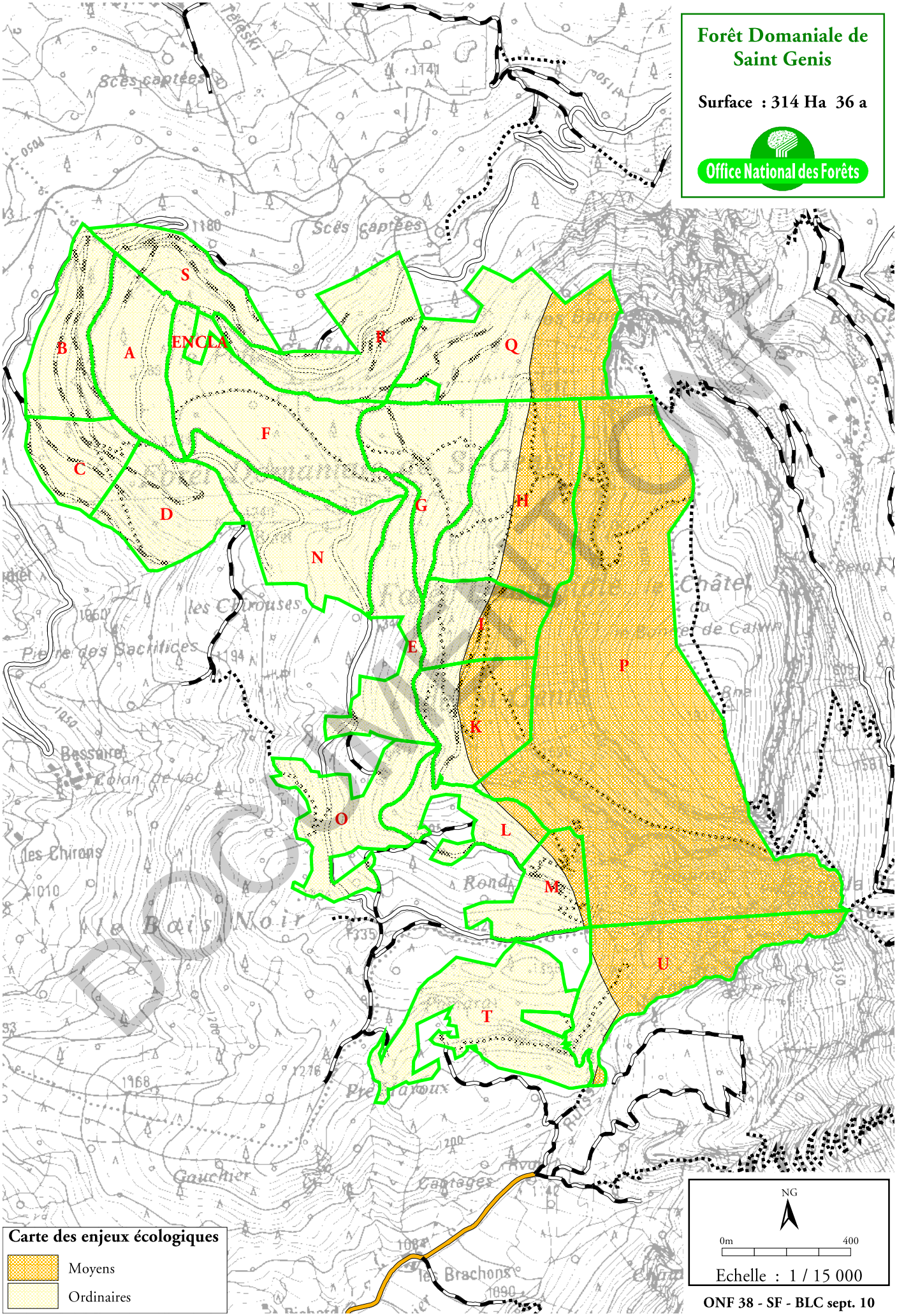
Forêt Domaniale de Saint Genis
Surface : 314 Ha 36 a
Office National des Forêts
S
B
A
ENCLA
R
Q
F
C
D
G
H
N
E
I
P
K
O
L
M
U
T
Carte des enjeux écologiques
Moyens
Ordinaires
NG
0m
400
Echelle : 1 / 15 000
ONF 38 - SF - BLC sept. 10

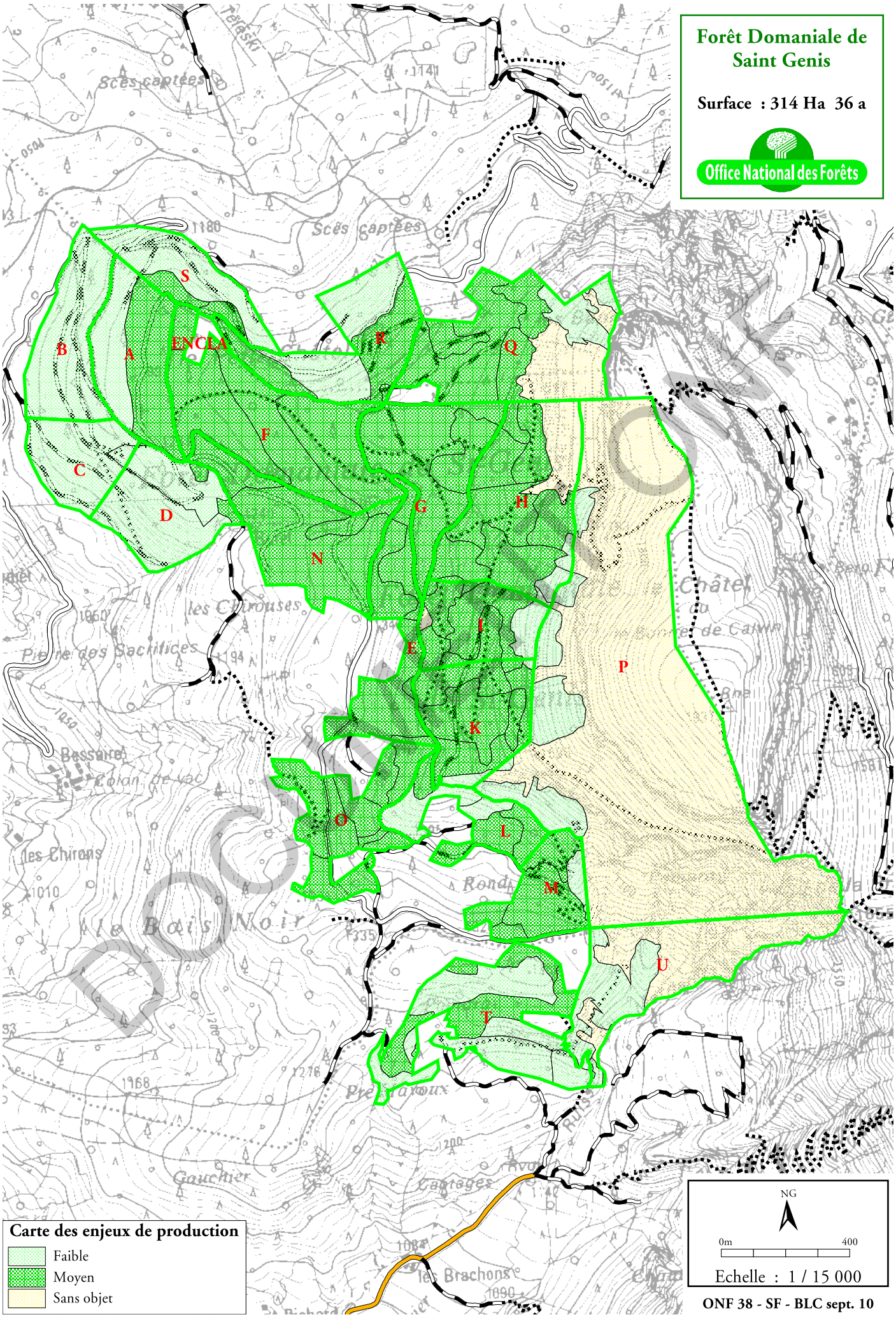
Forêt Domaniale de Saint Genis
Surface : 314 Ha 36 a
Office National des Forêts
S
B
A
ENCLA
R
Q
F
C
D
G
H
N
I
E
P
K
O
L
M
U
T
Carte des enjeux de production
Faible
Moyen
Sans objet
NG
0m
400
Echelle : 1 / 15 000
ONF 38 - SF - BLC sept. 10

Forêt Domaniale de Saint Genis

Surface : 314 Ha 36 a

Office National des Forêts

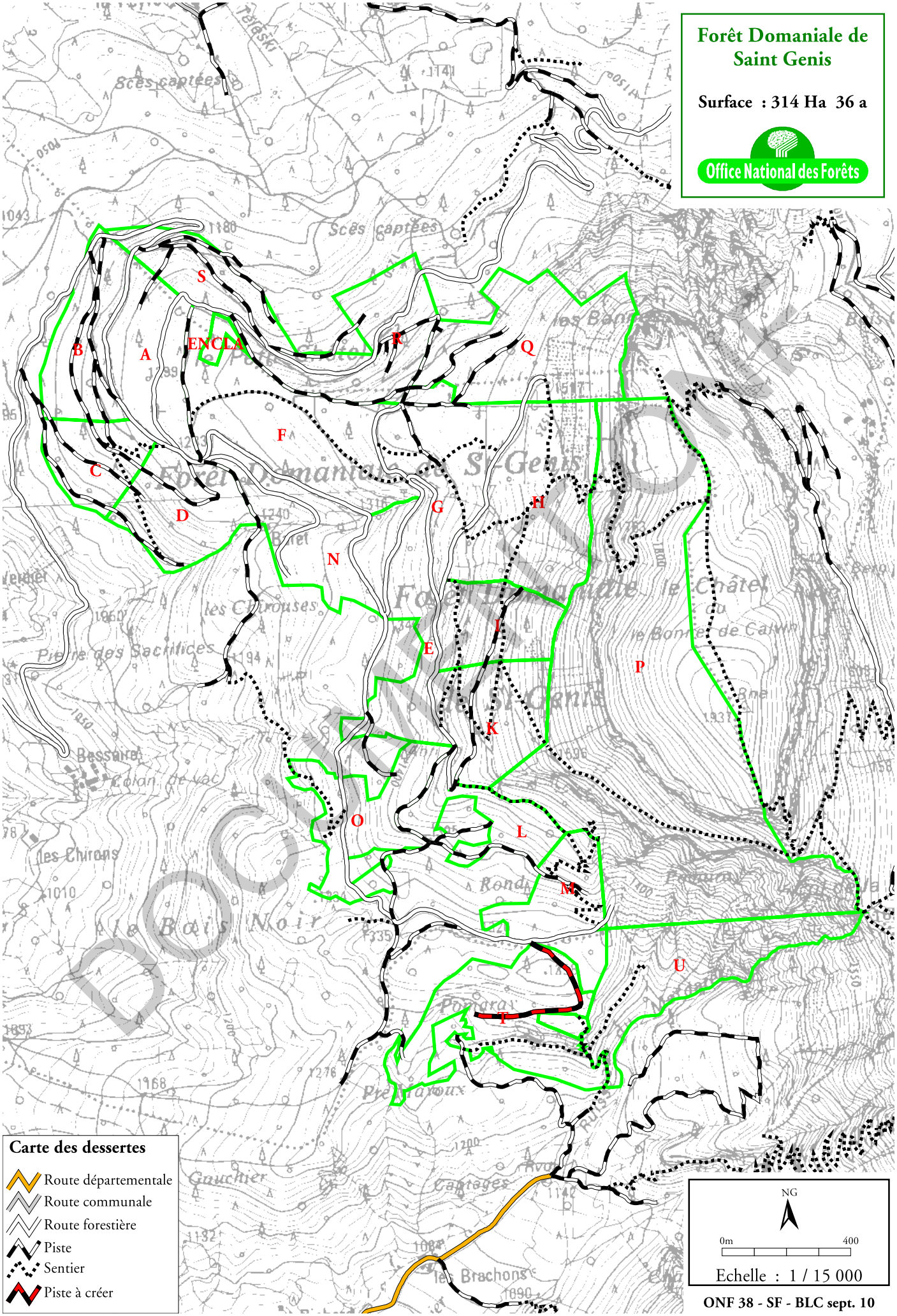

ONF 38 - SF - BLC sept. 10